

Edition 2019

Se repérer dans les dispositifs d'accès à la mobilité pour l'emploi, la formation et l'insertion

Guide mobilité

Destiné aux professionnels de l'accompagnement socio professionnel



Lannion-Trégor Communauté

Leff Armor Communauté

Guingamp-Paimpol Agglomération



CAP EMPLOI 22



Contexte

Ce guide a été réalisé par un collectif de partenaires locaux des territoires de Lannion et de Guingamp. Ce groupe travaille sur les problématiques d'accès à l'emploi, à la formation et à l'insertion, notamment les freins périphériques. Le choix a été fait de prioriser le champ de la mobilité et de proposer ce guide à destination des professionnels. La 1ère édition, diffusée en 2018, a fait l'objet d'une actualisation en 2019.

Depuis 2017, ce travail s'inscrit dans le cadre de la co-gouvernance emploi-formation sur les territoires de Guingamp et Lannion, incarnée par les Commissions Territoriales Emploi Formation, pilotées par les sous préfets et les conseillers régionaux référents emploi-formation de ces deux territoires. Cette Commission a pour objectif d'analyser et de partager les enjeux emploi-formation, d'identifier des problématiques, des pistes d'actions, de valider un plan d'action concerté, de suivre sa mise en œuvre et d'évaluer les actions menées localement (freins périphériques, attractivité des territoires, secteurs d'activités, filières/ alternance, publics ,...)

Méthodologie

Chaque fiche propose une aide ou initiative favorisant la mobilité permettant l'accès à l'emploi, la formation et à l'insertion. Les fiches sont numérotées et regroupées par thématiques et rubriques (code couleur) :

1. Apprendre à conduire

2. Se déplacer

3. Acheter /faire réparer son véhicule

Deux types d'index permettent de se repérer : l'un avec une entrée par thématique, l'autre avec une entrée par « public ».



Il est à noter que les informations de ces fiches sont susceptibles d'évoluer selon les orientations des financeurs notamment. Il est important de se référer au contact indiqué sur chaque fiche pour obtenir de plus amples informations.

Les partenaires ont souhaité que ce guide soit exhaustif mais il est possible qu'une aide ou initiative locale ne soit pas mentionnée.

Vous pouvez également contribuer à l'amélioration de cet outil (Aide, initiative non citée, partenariat,...)

Nous vous invitons à contacter :

Point Région de Saint-Brieuc

16 rue du 71^{ème} régiment d'Infanterie - 22000 Saint-Brieuc

Tél : 02 96 77 02 80 - point-region-stbrieuc@bretagne.bzh

www.bretagne.bzh

Périmètre géographique

Le périmètre géographique de ce guide correspond aux trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) des territoires de Lannion et Guingamp :

- Lannion-Trégor Communauté (LTC),
- Leff Armor Communauté (LAC),
- Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA)

> La carte en page précédente représente ces 3 EPCI avec l'ensemble des communes.

Chaque fiche est structurée de la manière suivante :

Le diagramme illustre la structure d'une fiche d'aide avec les éléments suivants :

- Nom du chapitre/rubrique** : Se déplacer > Les aides financières
- Territoire(s) sur le(s) que(s) s'applique l'aide ou l'initiative** : LTC, LAC, GPA
- Précision si l'aide s'applique pour l'accès à l'emploi ou la formation** : Emploi, Formation
- Numéro de la fiche et nom de l'aide ou du dispositif** : Fiche n°32 : FDI Fonds Départemental d'Insertion
- Nature de l'aide** : Nature de l'aide (contient le titre de la fiche et une description de l'aide)
- Montant** : Montant (600 € maximum par personne et par année civile, toujours sur présentation d'un devis)
- Bénéficiaires** : Bénéficiaires (liste des bénéficiaires éligibles)
- Modalités d'attribution** : Modalités d'attribution (conditions de demande et de validation)
- Contacts -liens** : Contact Lien (informations de contact et liens utiles)

APPRENDRE À CONDUIRE



> LES AIDES FINANCIERES

> Fiche n°1	Permis à 1 € par jour	p.08
> Fiche n°2	Aide au permis Pôle Emploi	p.09
> Fiche n°3	Mon permis pour l'emploi MLOCA	p.10
> Fiche n°4	Aide MSA au permis de conduire	p.11
> Fiche n°5	Aide au financement du permis pour les apprentis	p.12
> Fiche n°6	Microcrédit	p.13
> Fiche n°7	Microcrédit social personnel CCAS Paimpol	p.14
> Fiche n°8	FAJ Fonds départemental d'Aide aux Jeunes	p.15
> Fiche n°9	FDI Fonds Départemental d'Insertion	p.16
> Fiche n°10	CPF Compte Personnel Formation	p.17
> Fiche n°11	Pass'Engagement	p.18

SE DÉPLACER



> SE RENSEIGNER SUR LES MOYENS DE TRANSPORTS

> Fiche n°12	Mobibreizh Portail des transports	p.20
> Fiche n°13	Centrale de mobilité BreizhGo (ex Tibus)	p.21
> Fiche n°14	Mission saisonnalité	p.22

> TRANSPORTS COLLECTIFS

> Fiche n°15	Le réseau BreizhGo TER & Lignes interdépartementales	p.24
> Fiche n°16	Réseau Breizhgo (ex Tibus)	p.25
> Fiche n°17	Transports collectifs et à la demande Guingamp-Paimpol Agglomération	p.26
> Fiche n°18	TILT : Transports intercommunaux Lannion-Trégor Communauté	p.27
> Fiche n°19	Transports à la demande Lannion-Trégor Communauté	p.28
> Fiche n°20	ALLO'TAD Transport à la demande Leff Armor Communauté	p.29
> Fiche n°21	Les transports collectifs privés	p.30

> TRANSPORTS INDIVIDUELS

> Fiche n°22	Location vélos VELEK'TRO- Lannion-Trégor Communauté	p.31
> Fiche n°23	Vélo sprint - Guingamp	p.32
> Fiche n°24	Location scooters - Jeunes MLOCA	p.33
> Fiche n°25	Location vélos et scooters CCAS PAIMPOL	p.34
> Fiche n°26	Service location du FASTT	p.35
> Fiche n°27	Location scooters SCOTELEK'TRO-LTC	p.36
> Fiche n°28	Location scooters SCOOT'N JOB-GPA	p.37

> COVOITURAGE

> Fiche n°29	Co-voiturage dans les Côtes d'Armor	p.38
--------------	-------------------------------------	------

> LES AIDES FINANCIERES

> Fiche n°30	Aide à la mobilité	p.40
> Fiche n°31	Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi	p.41
> Fiche n°32	Aide financière Région Bretagne pour les stagiaires de la formation professionnelle	p.42
> Fiche n°33	ARGOAT	p.43
> Fiche n°34	FAJ Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes	p.44
> Fiche n°35	FDI Fonds Départemental d'Insertion	p.45

SE DÉPLACER



> LES TARIFS

> Fiche n°36	Abonnement Uzuel	p.47
> Fiche n°37	Billet A/R et carnet	p.48
> Fiche n°38	Tarif TER moins de 26 ans	p.49
> Fiche n°39	Les Prix Ronds TER Bretagne	p.50
> Fiche n°40	Tarifs Réseau BreizhGo (ex Tibus)	p.51

> LES TARIFS SOLIDAIRES

> Fiche n°41	Billet Actuel Emploi	p.52
> Fiche n°42	Carte Actuel	p.53
> Fiche n°43	TILT - Tarification solidaire sur le réseau de transport en commun Lannion-Trégor Communauté	p.54
> Fiche n°44	Réseau BreizhGo Ticket social	p.55
> Fiche n°45	Bon transport	p.56
> Fiche n°46	Aides CCAS Paimpol – Transport	p.57

ACHETER - FAIRE RÉPARER SON VÉHICULE



> LES AIDES FINANCIERES

> Fiche n°47	FDI Fonds Départemental d'Insertion	p.59
> Fiche n°48	Aide à l'entrée dans la vie active MSA	p.60
> Fiche n°49	Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi	p.61
> Fiche n°50	Mobiliz Garage solidaire	p.62
> Fiche n°51	Microcrédit	p.63
> Fiche n°52	Microcrédit social CCAS Paimpol	p.64
> Fiche n°53	Crédit automobile Intérimaire	p.65
> Fiche n°54	Pass'Engagement	p.66
> Fiche n°55	Les autos du cœur	p.67

06 L'éligibilité des publics

aux aides

> *Se référer au numéro de fiches correspondantes*

	Apprendre à conduire	Se renseigner sur les moyens de transport	Se déplacer	Acheter/ réparer son véhicule
Tout public	Compte Personnel de Formation n°10	Mobibreizh Portail des transports n°12 Centrale de mobilité Breizho (ex Tibus) n°13	Le réseau BreizhGo TER & Lignes interdépartementales n°14 Réseau BreizhGo (ex Tibus) n°15 Transports collectifs et à la demande GPA n°16 TILT LTC n°17 Transports à la demande LTC n°18 ALLO'TAD Transport à la demande LAC n°19 Les transports collectifs privés n°20 Location vélos VELEK'TRO- Lannion-Trégor Communauté n°21 Location vélos et scooters CCAS PAIMPOL n°24 Co-voiturage dans les Côtes d'Armor n°26 Tarifs Réseau BreizhGo (ex Tibus) n°37 TILT - Tarification solidaire sur le réseau de transport en commun Lannion-Trégor Communauté n°40 Aides CCAS Paimpol - Transport n°43	EPAPE n°46 Microcrédit n°48
Demandeurs d'emplois	Aide au permis Pôle Emploi n°2 Microcrédit n°6 Compte Personnel de Formation n°10	Mobibreizh Portail des transports n°12 Centrale de mobilité Breizho (ex Tibus) n°13	Aide à la mobilité n°27 EPAPE n°28 Billet Actuel Emploi n°38 Réseau BreizhGo Ticket social n°41	EPAPE n°46 FDI n°44 Microcrédit n°48 Mobiliz n°47 Microcrédit social CCAS Paimpol n°49
Bénéficiaires RSA	Microcrédit n°6 FDI n°9 Compte Personnel de Formation n°10 Microcrédit social personnel CCAS Paimpol n°7	Mobibreizh Portail des transports n°12 Centrale de mobilité Breizho (ex Tibus) n°13	EPAPE n°28 FDI n°32 Carte Actuel n°39 Réseau BreizhGo Ticket social n°41 Bon transport n°42	
Jeunes de 16 à 25 ans	Permis à 1 € par jour n°1 Microcrédit n°6 Aide MSA n°4 FAJ n°8 Compte Personnel de Formation n°10 Pass'Engagement n°11 Un permis pour l'emploi MILOCA n°3	Mobibreizh Portail des transports n°12 Centrale de mobilité Breizho (ex Tibus) n°13	Location de scooter n°23 EPAPE n°28 FAJ n°31 Billet A/R et carnet n°34 Tarif TER moins de 26 ans n°35 Réseau BreizhGo Ticket social n°41	Pass'Engagement n°1 Aide MSA n°45 EPAPE n°46 Microcrédit n°48
Stagiaires en formation	Microcrédit n°6 Compte Personnel de Formation n°10	Mobibreizh Portail des transports n°12 Centrale de mobilité Breizho (ex Tibus) n°13	EPAPE n°28 Aide financière Région Bretagne pour les stagiaires de la formation professionnelle n°29	EPAPE n°46
Apprentis	Microcrédit n°6 Compte Personnel de Formation n°10	Mobibreizh Portail des transports n°12 Centrale de mobilité Breizho (ex Tibus) n°13	EPAPE n°28 ARGOAT n°30 Carte Actuel n°39	EPAPE n°46 Microcrédit n°48
Intérimaires	Microcrédit n°6 Compte Personnel de Formation n°7	Mobibreizh Portail des transports n°12 Centrale de mobilité Breizho (ex Tibus) n°13	Service location du Fastt n°25	Microcrédit n°48 Crédit automobile intérimaire n°50 Mobiliz n°47



APPRENDRE À CONDUIRE

> LES AIDES FINANCIÈRES



> Fiche n°1	Permis à 1 € par jour	p.08
> Fiche n°2	Aide au permis Pôle Emploi	p.09
> Fiche n°3	Mon permis pour l'emploi MLOCA NOUVEAU	p.10
> Fiche n°4	Aide MSA au permis de conduire	p.11
> Fiche n°5	Aide au financement du permis pour les apprentis NOUVEAU	p.12
> Fiche n°6	Microcrédit	p.13
> Fiche n°7	Microcrédit social personnel CCAS Paimpol NOUVEAU	p.14
> Fiche n°8	FAJ Fonds départemental d'Aide aux Jeunes	p.15
> Fiche n°9	FDI Fonds Départemental d'Insertion	p.16
> Fiche n°10	CPF Compte Personnel Formation	p.17
> Fiche n°11	Pass'Engagement	p.18

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°1 : Permis à 1 € par jour

Nature de l'aide

Le « permis à 1 € par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite pour aider les jeunes, de 15 à 25 ans révolus, à financer leur préparation au permis de conduire pour les catégories B (véhicule léger) et A (A1 et A2).

Montant

Le « permis à 1 € par jour » permet aux jeunes de bénéficier d'une facilité de paiement : le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Le montant du prêt doit être égal à 600 €, 800 €, 1000 € ou 1200 €, sans excéder le montant inscrit dans le contrat de formation, ou à 600 €, dans le cas d'obtention d'une aide complémentaire directe de l'État ou d'une collectivité locale.

Depuis le 1er juillet 2016, de nouvelles modalités de souscription :

> Les candidats n'ayant jamais bénéficié du dispositif peuvent à l'occasion d'une inscription à la formation au permis de conduire prétendre à un prêt d'un montant compris entre 600 à 1200€.

Depuis le 15 mars 2017, il est possible d'utiliser le CPF pour financer l'examen du permis de conduire (code et conduite), sous conditions : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13609>

Bénéficiaires

Cette aide s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 25 ans au plus à la date de signature du contrat de formation dans une auto-école partenaire, quelle que soit leur situation, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Ce prêt ne peut être attribué qu'une seule fois à un même bénéficiaire et pour une première inscription. Si le candidat est mineur, ce sont les parents qui empruntent pour le compte du jeune candidat.

Modalités d'attribution

Il faut choisir une auto-école partenaire de l'opération, repérable via un logo sur la vitrine. Liste des auto-écoles partenaires sur le site de la Sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/> rubrique « connaître les règles ». En fonction d'un nombre d'heures nécessaire et d'un devis, le jeune signe un contrat de formation.

Il faut ensuite se rendre dans une banque, un établissement financier ou un organisme associé également partenaire. Liste sur le site de la Sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/> rubrique « connaître les règles ». L'acceptation du dossier dépend de l'établissement financier qui peut exiger une personne caution ou un co-emprunteur.

Cas de jeunes exclus de ce prêt faute de caution : le Comité interministériel de la sécurité routière peut assurer la prise en charge publique du cautionnement du prêt si les jeunes sont inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi. Ils devront fournir à l'établissement de crédit, une attestation d'éligibilité à la caution publique établie par un des réseaux accompagnant, également partenaire.

Contact Lien



> Toute l'information sur
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/>
Rubrique connaître les règles

Apprendre
à conduire
> Les aides
financières

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Guide «Se repérer dans les
dispositifs d'accès à la mobilité
pour l'emploi, la formation et
l'insertion» Edition 2019

Fiche n°2 : Aide au permis Pôle emploi

Nature de l'aide

L'aide au permis de Pôle emploi peut être mobilisée lorsque son absence représente un frein réel à la reprise d'un emploi.

Cette aide n'est accordée qu'une seule fois.

Le délai maximum pour passer l'ensemble des épreuves du permis est de 1 an.

Montant

L'aide est plafonnée à 1 200 €.

Bénéficiaires

Cette aide s'adresse aux demandeurs d'emploi :

- > Soit inscrits en catégorie 1,2,3,4 ayant 24 mois d'inscription dans les 36 derniers mois (dont les 6 derniers mois en continu),
- > Soit non indemnisés au titre d'une allocation chômage,
- > Soit bénéficiaires d'une allocation chômage dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE minimum.

Modalités d'attribution

La demande est à effectuer en préalable à l'inscription en auto-école.

Les versements se font sur la base de :

- 1^{er} versement lors de l'inscription à l'auto-école,
- 2^{ème} versement lors de l'obtention du code,
- 3^{ème} versement lors de l'obtention du permis de conduire (ou 2 présentations à l'examen de conduite ou réalisation de 30h de cours de conduite.)

Les versements sont effectués à l'auto-école.

Contact Lien



Pôle emploi Guingamp
6 rue du 48ème RI
22 200 Guingamp
Tél : 3949

Pôle emploi Lannion
1 rue du Muguet
22300 Lannion
Tél : 3949

- Emploi
- Formation

Fiche n°3 : Mon permis pour l'emploi MLOCA

NOUVEAU

Nature de l'aide

Un permis pour l'emploi est un dispositif expérimental, porté par la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor, de micro-crédit à remboursement différé de 8 mois, pour aider les jeunes de 18 à 25 ans à financer leur permis B dans le but d'accéder rapidement à l'emploi.

Montant

Le montant maximum du crédit est de 1250€, il est contracté auprès du Point Passerelle, organisme de micro-crédit qui dépend du Crédit Agricole.

Bénéficiaires

Cette aide s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans suivi par la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor qui ont déjà validé leur code et sont proches de l'emploi, elle est attribuée sous conditions de ressources.

Modalités d'attribution

Les jeunes intéressés devront prendre rendez-vous à la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor pour vérifier leur éligibilité et constituer leur dossier pour le prêt bancaire. Lorsque le dossier sera complet il sera transmis au Point Passerelle pour examen. Ensuite le bénéficiaire passera devant une commission de validation qui décidera s'il peut entrer sur le dispositif et commencer les leçons de conduite avec l'auto-école CER de Lannion. Dans le cadre de ce dispositif, la préparation à la conduite comprend 44 heures de conduite et d'écoute pédagogique.

Le prêt commencera à être remboursé 8 mois après la date d'accord du prêt. Pendant les 8 premiers mois, le bénéficiaire versera au Point Passerelle les intérêts du prêt (2%). Ces derniers lui seront remboursés en totalité.

Contact Lien



Mission Locale Ouest Côtes d'Armor
Antenne de Lannion
1 Rue du Muguet
02 96 46 40 09

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°4 : Aide MSA au permis

Nature de l'aide

Cette aide concerne le financement des frais liés à la préparation et/ou au passage du permis de conduire B, ou du permis moto.

Elle est versée par la MSA.

Montant

Montant accordé : 300 € non renouvelable.

Bénéficiaires

Jeunes de plus de 18 ans à 25 ans au 1er janvier de l'année de la demande relevant du régime de la MSA.

Modalités d'attribution

Régime d'affiliation

Familles affiliées à la MSA en Prestation Familiale ou à défaut (si plus ou pas de droit aux prestations familiales), relevant de l'assurance maladie du régime agricole depuis au moins 6 mois.

Ressources

- Le quotient familial de la famille doit être inférieur à 850€ (dernier avis d'imposition).
- Si c'est le jeune qui effectue la demande, ses ressources doivent être inférieures au SMIC brut en cours majoré de 10 % (3 derniers bulletins de salaire).

Délai

Le jeune doit formuler une demande au plus tard six mois après l'obtention du permis.

Démarche

Compléter le formulaire en ligne > <https://armorique.msa.fr>

Contact Lien



santé
famille
retraite
services

MSA d'Armorique
12, rue de Paimpont
22000 Saint Brieuc
02 98 85 79 79

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°5 : Aide au financement du permis pour les apprentis

NOUVEAU

Nature de l'aide

Les apprentis de 18 ans et plus ont droit à 500€ d'aide dès lors qu'ils ont signé leur contrat d'apprentissage. Une enveloppe sans condition de ressources, et sans obligation de justifier de trajets en voiture.

Montant

L'aide est plafonnée à 500€, attribuée une seule fois par apprenti.

Bénéficiaires

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre titulaires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution.
- Etre engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire.

Modalités d'attribution

Le dossier est validé par le CFA qui verse l'aide à l'apprenti ou à son auto-école. Le CFA se fait rembourser par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette aide est cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti y compris les prestations sociales et non imposable.

Contact Lien



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- > CFA de l'apprenti concerné
 - > Toute l'information sur <https://travail-emploi.gouv.fr>
- Rubrique Formation professionnelle

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°6 : Microcrédit

Nature de l'aide

Le microcrédit est un prêt destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. Initialement conçu pour financer des projets professionnels de création ou développement d'entreprise, ce dispositif a été étendu par la loi Borloo du 18 janvier 2005 au financement de projets personnels contribuant à améliorer la situation personnelle du bénéficiaire (économique, sociale, familiale...).

Montant

Le montant (minimum 300€) est limité à 5 000 € (sauf accident de la vie), remboursable par des mensualités adaptées, constantes, sur une durée comprise entre 6 et 48 mois, avec un taux d'intérêt fixe et ne déséquilibrant pas le budget du ménage. Le microcrédit personnel est un prêt personnel et non un crédit renouvelable.
(Assurance facultative)

Bénéficiaires

Les personnes exclues du crédit classique bancaire mais disposant d'une capacité de remboursement suffisante et ayant un projet d'insertion économique ou sociale (exemple de personnes : allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi indemnisés, travailleurs précaires en CDD ou en intérim, aux revenus irréguliers...).

Nature des projets : achat ou réparation de véhicule, financement de permis de conduire.

Modalités d'attribution

Se mettre en contact avec les intervenants du microcrédit :

Les réseaux accompagnants qui adhèrent au dispositif : accueil des demandeurs, identification/ émergence du projet, analyse de la situation budgétaire et des aides de droit commun existantes, information complète sur le dispositif (un crédit engage et doit être remboursé), montage du dossier si éligibilité du demandeur, instruction, et suivi/accompagnement du bénéficiaire tout au long du remboursement du prêt.

Les réseaux bancaires qui adhèrent au dispositif (agrés par le FCS- Fonds de Cohésion Sociale) : étude du dossier transmis par le réseau accompagnant et décision d'octroi ou non du prêt demandé – transmission de la décision à l'emprunteur et au réseau accompagnant - Si octroi, transmission du contrat de prêt au bénéficiaire pour signature, suivi des prêts pendant toute leur durée de vie.

Contact Lien

Toute l'information sur
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21375>
Caisse des dépôts
> Toute l'information sur France-microcredit.org

Réseau d'accompagnement social :

- Croix Rouge française des Côtes d'Armor
- Familles rurales des Côtes d'Armor
- FNARS de Bretagne
- Centre communal d'action sociale du domicile

ADIE > Toute l'information sur www.adie.org

Cap Entreprises
30 rue des Châtelets - BP 9101 - 22 031 Saint Brieuc cedex 09
Conseillère crédit : Frédérique Guillou
02 96 76 63 78 - 06 88 09 14 26 - fguillou@adie.org
Permanences : Guingamp, Lannion, Loudéac, Dinan.

- Emploi
- Formation

Fiche n° 7 : Microcrédit social personnel CCAS

NOUVEAU

Nature de l'aide

Destiné aux paimpolais exclus de l'accès au crédit bancaire du fait de leur faible solvabilité, le microcrédit doit permettre l'accès ou le maintien dans l'emploi. Le dispositif est utilisé en dernier recours lorsqu'aucune aide financière ou autre dispositif ne peut être sollicité. L'idée étant de favoriser l'inclusion bancaire.

Le MCP a pour objectif de soutenir un projet contribuant à améliorer la situation socio-économique de l'emprunteur, notamment sa mobilité professionnelle. A ce titre, peuvent être finançables l'achat ou les frais de réparation d'un véhicule (scooter, mobylette, voiture), la formation au permis de conduire ou des situations exceptionnelles (étudiées au cas par cas).

Sont exclus le rachat de dettes ou le remboursement d'autres crédits.

Montant

Montant : 300 à 3000€ Montant de la mensualité : 20€ minimum.

Durée de remboursement maximale de 36 mois. Frais de dossiers gratuits.

Taux d'intérêt indexé sur le livret A (0,75% actuellement au 01/01/19).

Assurance facultative, soumise à un questionnaire de santé comprenant une couverture décès et invalidité. Taux : 0,64% au 01/01/19.

Bénéficiaires

Être titulaire de minima sociaux ou de revenus modestes permettant cependant le remboursement d'un prêt,

Résider sur le secteur géographique conventionné depuis plus de 3 mois,

Être de nationalité française ou en situation régulière (disposer d'une carte de séjour ou d'un titre de séjour permettant de contracter et rembourser un prêt durant la période du séjour).

Dans le cas d'une inscription au FICP (Fichier National de Remboursements des Crédits aux Particuliers) ou interdit bancaire, chaque situation sera évaluée.

En cas de dossier de surendettement :

Si procédure de rétablissement personnel : examen possible du dossier.

Si période moratoire : pas de possibilité d'instruire la demande (attente de la décision du tribunal).

Si remboursement en cours : celui-ci doit-être commencé depuis 6 mois avant d'engager un Micro crédit personnel (Dérogation à obtenir auprès de la Banque de France).

Modalités d'attribution

Sur simple orientation au CCAS de Paimpol, le demandeur prend rendez-vous avec la direction afin de présenter son projet. Celle-ci étudie la faisabilité du projet, sa cohérence et la capacité de remboursement de l'emprunteur. La procédure nécessite deux à trois rencontres avant envoi du dossier à la commission paritaire composée de deux membres du CCAS et de deux représentants de la banque.

Le Crédit Mutuel de Bretagne, banque partenaire, vérifie si la personne est inscrite au FICP.

La commission paritaire se réunit et statue.

En cas d'accord, le conseiller financier du CMB **convie le demandeur à la signature de son contrat.**

Le demandeur peut disposer des fonds dans un délai de 10 jours après signature.

Le CCAS reste l'interlocuteur privilégié de l'emprunteur et sert d'intermédiaire avec la banque.

Contact Lien



CCAS de Paimpol,
10 Rue Pierre Feutren, 22500 PAIMPOL
ccas@ville-paimpol.fr
02.96.55.31.90

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n° 8 : FAJ Fonds départemental d'Aide aux Jeunes

Nature de l'aide

Le FAJ a pour objet principal d'apporter une aide financière ponctuelle aux jeunes de 18 à 25 ans éprouvant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle : subsistance, frais liés au transport, santé, formation ou logement, dépenses engendrées par une recherche d'emploi, mobilité pour des déplacements liés à une formation ou en apprentissage, l'apprentissage de la conduite : les 10 dernières leçons.

La gestion administrative et financière est confiée aux Missions Locales.

Montant

L'aide accordée en une ou plusieurs fois est plafonnée à :

600€ maximum par année civile avec possibilité de dérogation jusqu'à 700€.

80 € pour les aides d'urgence à intégrer ultérieurement dans le « droit de tirage » sur la période considérée.

Pour le permis, prise en charge possible de dix leçons de conduite dans la limite de 500€, y compris la présentation au permis.

Bénéficiaires

- Jeunes de 18 à 25 ans révolus.
- Les jeunes allocataires du RSA.
- Les jeunes en Garantie Jeunes, dans la limite 320€ le 1er mois dans l'attente de rémunération ou sur dérogation jusqu'à 600€ les deux premiers mois.

Modalités d'attribution

L'aide est accordée sous conditions de ressources et charges mensuelles du jeune ou du ménage.

Un comité d'attribution prend sa décision après examen des demandes et évaluation de l'intérêt du projet d'insertion sociale et/ou professionnel du jeune concerné.

Contact Lien



> Mission Locale Ouest Côtes d'Armor

Antenne de Guingamp
10 rue du 48^{ème} RI
02 96 40 17 30

Antenne de Lannion
1 Rue du Muguet
02 96 46 40 09

Antenne de Paimpol
Centre Henri Dunant
02 96 20 43 79

LTC

LAC

GPA

- Emploi
 Formation

Fiche n° 9 : FDI Fonds Départemental d'Insertion

Nature de l'aide

Le Fonds Départemental d'Insertion est une aide financière versée par le Conseil Départemental aux bénéficiaires du RSA dans une démarche d'insertion professionnelle.

Nature des aides	Prise ou reprise d'un emploi	Formation
Permis de conduire (sous réserve obtention du code)	✓	

Montant

Correspond à la prise en charge de 10 heures de leçons de conduite véhicule léger, dans la limite de 500 € (y compris la présentation au permis).

Bénéficiaires

Bénéficiaires du RSA tenus aux obligations de démarches et étant dans une démarche d'insertion professionnelle.

Les allocataires en contrat aidé en Ateliers Chantiers d'Insertion, sont éligibles au FDI s'ils étaient au RSA socle à l'embauche, seulement lors de leur 1er Contrat CDDI (pas dans le cadre d'un renouvellement).

Modalités d'attribution

- Dossier à constituer auprès du travailleur social préalablement à la réalisation des heures de conduite ; aide accordée sur présentation de devis et après passage en commission interne.
- Toute demande doit s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle validée dans le cadre du CER (Contrat d'Engagements Réciproques) ou d'un PPAE (Projet Personnalisé d'Aide à l'Emploi).
- Aide accordée sous réserve d'avoir au préalable sollicité les aides institutionnelles déjà existantes.
- Présentation de l'attestation d'obtention du code délivrée par l'Etat (fourni par l'auto-école).

Contact Lien

> Conseil Départemental,
Maisons du département

Côtes d'Armor
le Département 

Maison du Département
Guingamp
9, Place St Sauveur
02 96 40 10 30

Maison du Département
Lannion
13 boulevard Louis-Guilloux
CS 40728 223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

Apprendre
à conduire
> Les aides
financières

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Guide «Se repérer dans les dispositifs d'accès à la mobilité pour l'emploi, la formation et l'insertion» Edition 2019

Fiche n°10 : Compte Personnel Formation

Nature de l'aide

Le Compte Personnel de Formation peut être mobilisé pour le financement de la préparation théorique et pratique du permis de conduire de catégorie B.

Le permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte.

Montant

Le solde d'heures disponibles détermine le montant utilisable pour ce projet. Le reste est à la charge du demandeur d'emploi.

Bénéficiaires

Toute personne titulaire d'un compte personnel de formation.

Modalités d'attribution

Pour les salariés :

L'OPCA instruit et valide la demande saisie sur www.moncompteformation.gouv.fr
Le projet sera financé selon le taux horaire en vigueur appliqué par l'OPCA.

Pour les demandeurs d'emploi :

Le demandeur d'emploi créé sur son compte CPF la formation et demande à l'auto-école une AIF DEVIS. Il la transmet ensuite à un opérateur du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).

Le projet sera financé à hauteur de 9€ par heure disponible.

Contact Lien

> Toute l'information sur
www.moncompteformation.gouv.fr

Intitulé formation		Actions
 Détails	Permis de conduire catégorie B (Code CPF : 206) <i>Liste établie par CPF (accessible à tous)</i>	→ Faire cette formation ★ Ajouter aux favoris
Résumé : Le permis B permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids ne dépasse pas 750 kg. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen. Code formation éligible CPF : 206 Niveau de formation : Sans niveau spécifique Type de certification : Habilitation Editeur de la formation : CPF (accessible à tous)		
<input type="text" value="Q Voir la fiche complète"/>		<input type="text" value="Q Mes démarches pour suivre cette formation"/>

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n° 11 Pass'engagement

Nature de l'aide

Octroi d'une bourse par le Conseil Départemental auprès des jeunes Costarmoricains de 18 à 25 ans en contrepartie d'un engagement bénévole dans une association intervenant autour des services rendus à la personne (solidarité, jeunesse, personnes âgées, aides aux devoirs...).

Un appel à projet est lancé en mars/avril de l'année pour un engagement de septembre de la même année à juin de l'année suivante.

Montant

Le montant de la bourse peut aller jusqu'à 1200€.

Bénéficiaires

Le Pass'Engagement est un dispositif qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés sur le territoire des Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois, incitant à une citoyenneté active et responsable.

Les projets des jeunes peuvent porter sur le passage du permis de conduire, l'achat d'un véhicule, le logement ou encore les études et/ou la formation. Les projets ne devront pas être démarrés.

Modalités d'attribution

Il est demandé aux jeunes de s'engager 2h minimum par semaine, de septembre à juin au sein d'une association. En contrepartie, ils recevront une bourse. Celle-ci sera versée en 2 fois (50% novembre/décembre et le solde à 6 mois d'engagement sur justificatifs).

Le remboursement pourra être demandé en cas d'abandon de l'engagement.

Un entretien obligatoire avec le jeune permettra de cerner ses motivations, son engagement et d'échanger sur son projet.

Une formation collective obligatoire d'une demi-journée sur le monde associatif sera proposée à chaque candidat dont le dossier aura été retenu.

Contact Lien

> Mission Locale Ouest Côtes d'Armor

Antenne de Guingamp - 10 rue du 48ème RI - 02 96 40 17 30

Antenne de Lannion - 1 Rue du Muguet - 02 96 46 40 09

Antenne de Paimpol - Centre Henri Dunant - 02 96 20 43 79

> Conseil Départemental, Maisons du département

Maison du Département Guingamp - 9, Place St Sauveur - 02 96 40 10 30

Maison du Département Lannion - 13 boulevard Louis-Guilloux

CS 40728 223004 Lannion cedex - 02 96 04 01 04

Se déplacer
> Se renseigner

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Guide «Se repérer dans les dispositifs d'accès à la mobilité pour l'emploi, la formation et l'insertion» Edition 2019

Fiche n° 12 : MobiBreizh Portail des transports

Nature de l'aide

Pour renforcer l'attractivité des transports publics en Bretagne et pour répondre aux attentes des voyageurs sur l'information dans les transports, les collectivités bretonnes responsables des transports ont développé le site d'information multimodale www.mobibreizh.com.

Ce site permet de préparer son voyage en transport public en calculant son itinéraire parmi 25 réseaux bretons, soit la quasi-totalité de la Bretagne et toutes les gares françaises.

Contact Lien

MOBIBREIZH.bzh

> Toute l'information sur
<http://www.mobibreizh.com>

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n° 13 : Centrale de mobilité BreizhGo

Conseil en mobilité et réservation des transports à la demande

Nature de l'aide

Les conseillers en mobilité de la centrale de mobilité BreizhGo (ex Tibus) vous renseignent, sur simple appel au 0810 22 22 22 sur l'ensemble de l'offre de transport disponible sur le territoire costarmoricain et vous aident à optimiser votre déplacement. L'information est fiable, multimodale et personnalisée.

La centrale de mobilité permet également la réservation de l'ensemble des transports à la demande sur le territoire départemental (à l'exception de DISTRIBUS).



- | | |
|---|--|
| 1 Saint-Brieuc / Paimpol | 24 Paimpol / L'Arcouest |
| 4 Saint-Brieuc / Lanvollon / Paimpol | 25 Paimpol / Pleubian / Lézardrieux |
| 6 Saint-Brieuc / Guingamp / Lannion | 26 Lannion / Penvenan |
| 21 Guingamp / Rostrenen | 27 Lannion / Paimpol |
| 22 Guingamp / Plouha | 30 Lannion / Morlaix |
| 23 Guingamp / Loguivy-Plougras | > Tél. 0 800 881 087 ou cat22.fr |

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Toute l'information sur <http://www.breizhgo.bzh/>

N°Azur 0 810 22 22 22

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

LTC

GPA

- Emploi
- Formation

> Fiche n°14 : Mission saisonnalité

Nature de l'aide

- Promouvoir le service de location de scooters électriques « Scoot'n job » sur la commune de Paimpol et les communes avoisinantes
- Promouvoir les services de location de scooters « Scootélek'tro » et vélos électriques « Vélek'tro » sur le territoire de Lannion Trégor Communauté
- Informer sur les modalités d'inscription et les tarifs de location en vigueur
- Communiquer les contacts des prescripteurs de chaque service
- Transmettre à la demande les tableaux des temps et distances entre les différentes communes pour évaluer les possibilités en termes d'emplois

Bénéficiaires

Travailleurs saisonniers sans considération d'âge de Guingamp Paimpol Agglomération et Lannion Trégor Communauté.

Contact Lien



> Marie Riou, *Chargée de projet mission saisonnalité et Prescriptrice des Scootélek'tro*

> Mission Locale
1 rue du Muguet CS 40131 - 22301 LANNION CEDEX
02 96 46 40 09 ou 07 89 81 39 84



SE DÉPLACER

> TRANSPORTS COLLECTIFS



- > Fiche n°15 Le réseau BreizhGo TER & Lignes interdépartementales p.24
- > Fiche n°16 Réseau Breizhgo (ex Tibus) p.25
- > Fiche n°17 Transports collectifs et à la demande Guingamp-Paimpol Agglomération p.26
- > Fiche n°18 TILT : Transports intercommunaux Lannion-Trégor Communauté p.27
- > Fiche n°19 Transports à la demande Lannion-Trégor Communauté p.28
- > Fiche n°20 ALLO'TAD Transport à la demande Leff Armor Communauté p.29
- > Fiche n°21 Les transports collectifs privés p.30

> TRANSPORTS INDIVIDUELS



- > Fiche n°22 Location vélos VELEK'TRO- Lannion-Trégor Communauté p.31
- > Fiche n°23 Vélo sprint - Guingamp **NOUVEAU** p.32
- > Fiche n°24 Location scooters - Jeunes MLOCA p.33
- > Fiche n°25 Location vélos et scooters CCAS PAIMPOL p.34
- > Fiche n°26 Service location du FASTT p.35
- > Fiche n°27 Location scooters SCOTELEK'TRO-LTC p.36
- > Fiche n°28 Location scooters SCOOT'N JOB-GPA p.37

> COVOITURAGE



- > Fiche n°29 Co-voiturage dans les Côtes d'Armor p.38

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n° 15 : Le réseau BreizhGo TER & Lignes interdépartementales

Lignes TER BreizhGo :

Rennes - Saint-Brieuc – Guingamp - Lannion

Rennes - Saint-Brieuc – Guingamp – Morlaix - Brest

Guingamp – Carhaix

Guingamp - Paimpol

Nature de l'aide

Le Conseil régional de Bretagne est responsable d'un réseau de transport public nommé BreizhGo regroupant :

- les lignes TER
- les lignes routières interurbaines interdépartementales
- les lignes routières interurbaines départementales
- les liaisons maritimes vers les îles

La gamme tarifaire des lignes TER BreizhGo et des lignes routières interdépartementales a été mise en place pour faciliter l'accès de tous au transport public et notamment pour les besoins de déplacements liés à l'emploi et à la formation. Des offres particulières ont été bâties pour le besoin de mobilité des jeunes.

Montant

Pour les déplacements quotidiens :

Abonnement annuel, mensuel ou hebdomadaire : abonnement UZUEL (fiche n°36).

Pour les déplacements occasionnels, voire réguliers :

Billet aller/retour et carnet, Tarif TER- de 26 ans, Carte Actuel, Billet Actuel Emploi.

Bénéficiaires

Différents selon la nature du titre de transport : tout public, - de 26 ans, apprentis, personnes en difficulté, ...

Modalités d'attribution

Pour TER : en gare et boutiques SNCF, sur les distributeurs de billets régionaux, sur internet. L'ensemble des titres sont chargeables sur carte KorriGo.

Pour les lignes routières régionales : en gare routière, à bord, dans un réseau de distributeurs agréés.

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

> Toute l'information sur www.breizhgo.bzh
Par téléphone

Contact'TER BreizhGo : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°16 : Réseau Breizhgo (ex Tibus)

Réseau interurbain des Côtes d'Armor

Nature de l'aide

Le réseau BreizhGo routier en Côtes d'Armor est composé de 25 lignes de transport interurbain. Son accès est proposé en tarif unique. Ces titres permettent une correspondance gratuite avec une autre ligne du réseau dans l'heure qui suit son oblitération.

Montant

- Ticket unique à 2 €.
- Carnet de 10 trajets à 15 €.
- Abonnement mensuel à 40 €.
- Abonnement annuel à 400 €.

Bénéficiaires

Tout public, habitant ou non le département des Côtes d'Armor.

Modalités d'attribution

- Pour le ticket unique et le carnet de 10 trajets : achat auprès du conducteur.
- Pour les abonnements : dans les agences de vente ou par correspondance.

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Toute l'information sur <http://www.breizhgo.bzh/>

 **N°Azur** 0 810 22 22 22

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Fiche n° 17 : Transports collectifs et à la demande Guingamp-Paimpol Agglomération

Nature de l'aide

Guingamp-Paimpol Agglomération met à disposition de ses habitants un réseau de transport, composé de plusieurs services adaptés aux besoins de chacun. L'offre de transport se décline en 4 services complémentaires.

Offres sur le secteur de Guingamp :

- Axéobus : un service de transport urbain, ouvert à tous, composé de 3 lignes régulières circulant sur les 6 communes suivantes : Grâce, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon.

- Axéophone : un service de transport à la demande, destiné aux habitants des 6 communes suivantes : Grâce, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon, résidant à plus de 500 m d'un arrêt du réseau urbain Axéobus.

- Axéoplus : un service destiné aux personnes à mobilité réduite, réservé uniquement aux personnes âgées de plus de 80 ans ainsi qu'aux personnes invalides (carte d'invalidité à 80% ou plus) résidant sur l'une des 6 communes suivantes : Grâce, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon.

Offres sur les secteurs de Bégard, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac, Paimpol et Pontrieux :

- Transport à la demande Axéo : un service, ouvert et accessible à tous y compris aux personnes à mobilité réduite. Il permet d'effectuer des déplacements à l'intérieur de sa zone de résidence en rabattement vers la ville centre ou la gare correspondant à sa zone.

Montant

Axéobus : - Ticket unité 1 € - Carnet de 10 tickets : 8 € - Abonnement mensuel : 24€.

- Tarification sociale : une tarification sociale est mise en place sur le territoire de GP3A, sous conditions de ressources. Pour plus de renseignements, contacter les CCAS.

Axéophone : Tarif Ticket unité 1 € - Carnet de 10 tickets : 8 €. Le service Axéophone est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée et les enfants de moins de 5 ans accompagnés.

Axéoplus : 2€ l'aller et 2€ le retour. Le service Axéoplus est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée et les enfants de moins de 5 ans accompagnés.

TAD Axéo : 2€ l'aller et 2€ le retour. Le service Axéoplus est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée et les enfants de moins de 5 ans accompagnés.

Bénéficiaires

Axéobus : tout public.

Axéophone : toute personne résidant à plus de 500m d'un arrêt du réseau urbain Axéobus.

Axéoplus : personnes âgées de plus de 80 ans ainsi qu'aux personnes invalides (carte d'invalidité à 80% ou plus).

TAD Axéo : tout public

Modalités d'attribution

Axéobus : les tickets unité et les carnets de 10 tickets sont en vente auprès du conducteur de bus. L'abonnement mensuel est en vente à l'accueil des mairies de Grâce, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon, au siège de GP3A et à l'office de tourisme.

L'ensemble des titres de transport est en vente à la boutique commerciale Axéobus - 12 rue Saint-Michel à Guingamp (mercredi : 14h-17h, vendredi et samedi : 9h-12h).

Axéophone : ticket unité valable pour le trajet en taxi et pour le réseau urbain. A acheter au chauffeur de taxi.

Axéoplus et TAD Axéo : les tickets unité sont en vente auprès du conducteur de bus.

Contact Lien

> Toute l'information sur <http://www.axeobus.fr>

> Axéobus : 12 rue St Michel à Guingamp

Mercredi 14h-17h, vendredi et samedi 9h-12h / 0 810 006 817

> Axéophone : 0 810 22 22 22

> Axéoplus : 0 810 22 22 22

> TAD Axéo : 02 96 92 93 43

- Emploi
- Formation

Fiche n° 18 : TILT : Transports intercommunaux Lannion-Trégor Communauté

Nature de l'aide

Le réseau TILT comprend des lignes régulières de bus :

- ligne A : Aéroport <> Hôpital,
- ligne B : Servel Calvaire <> Collège Coppens,
- ligne C : Ampère <> Roz ar Gavet,
- ligne D : Lannion <> Ile-Grande,
- ligne E : Lannion <> Trégastel,
- Ligne F : Ampère <> Parking Kermaria
- ligne M (lignes du marché) : desservant les communes de Rospez, Loguivy-les Lannion, Trédrez-Locquémeau, Ploumilliau, Lanvellec,
- Macareux : navette fonctionnant sur les communes de Trégastel, Perros-Guirec, St-Quay-Perros et Louannec le lundi matin, le mercredi matin et après-midi, le vendredi matin (service gratuit)
- ligne 30 Lannion-Morlaix,
- Services scolaires.

Montant

- 1,20 € le ticket unitaire - 9 € le carnet de 10 tickets plein tarif.
- 12,30 € la carte hebdomadaire.
- 33 € la carte mensuelle plein tarif - 23 € la carte mensuelle tarif réduit.

> Tarifs en vigueur au 4 septembre 2018

Bénéficiaires

Réseau de bus et de cars : tout public.

Modalités d'attribution

Réseau de bus et de cars : les tickets unitaires sont en vente auprès des chauffeurs de bus/cars. Les carnets de tickets et les cartes d'abonnements sont en vente dans les offices de tourisme. Les cars scolaires sont ouverts à tous les usagers, sous réserve qu'il reste de la place et que l'utilisateur soit détenteur d'un abonnement hebdomadaire ou mensuel.

Contact Lien



> Toute l'information sur
<http://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-tilt.html>

> Plate-forme relation usagers de Lannion-Trégor Communauté : 02 96 05 55 55
info-usagers@lannion-tregor.com

- Emploi
- Formation

Fiche n°19 : transports à la demande Lannion-Trégor Communauté

Nature de l'aide

Lannion-Trégor Communauté met à disposition de ses habitants, en plus d'un réseau de transport de lignes de bus et de cars réguliers, plusieurs services à la demande :

Allo Tilt : service de transport à la demande de point d'arrêt à point d'arrêt sur Lannion, Ploubezre, Ploulec'h, Rospez.

Mobili Tilt : service de transport à la demande, fonctionne sur les 57 communes de LTC. Nombre de trajet par personne limité à 2 Aller/retour par semaine par personne.

Taxi Tilt : service de transport à la demande sur 6 pôles de LTC (Perros-Guirec, Tréguier, Cavan, Plouaret, Lézardrieux et Plestin). Possible de se déplacer sur le pôle ; dérogations possibles pour motifs médicaux vers Lannion, Tréguier, Paimpol, pour raisons administratives (pôle emploi/sous-préfecture) et gare de Lannion. Nombre de trajet par personne limité à 52 par an et 4 par semaine.

Montant

Allo Tilt : 1,20 € le ticket unitaire - 9 € le carnet de 10 tickets plein tarif.

Mobili Tilt : 3 € le trajet si QF* < à 1200 € ou 4€ le trajet si QF* compris entre 1201€ et 1600€.

Taxi Tilt : 3 € le trajet pour circuler à l'intérieur des pôles si QF*<1200 € ou 4€ si QF* compris entre 1201 et 1600 € - 4 € le trajet si sortie des pôles (dérogatoire) si QF*<1200 € ou 6€ si QF* compris entre 1201 et 1600 €

> Tarifs en vigueur au 4 septembre 2018

Bénéficiaires

Allo Tilt : tout public.

Mobili Tilt : personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80% ou personnes ayant plus de 80 ans avec QF* < 1600 €.

Taxi Tilt : personnes de plus de 18 ans justifiant d'un QF* inférieur à 1 600€.

Modalités d'attribution

Allo Tilt : les tickets unitaires sont en vente auprès des chauffeurs de bus/cars. Les carnets de tickets et les cartes d'abonnement sont en vente dans les offices de tourisme.

Mobili Tilt : inscription auprès de la plate-forme relation-usagers de LTC. Une facture trimestrielle est adressée à posteriori des trajets.

Taxi Tilt : inscription auprès de la plate-forme relation-usagers de LTC. Une carte de bénéficiaire est délivrée. Une facture trimestrielle est adressée à posteriori des trajets.

* QF = Quotient Familial

Contact Lien



> Toute l'information sur
<http://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-tilt.html>

> Plate-forme relation usagers de Lannion-Trégor
Communauté : 02 96 05 55 55
info-usagers@lannion-tregor.com

- Emploi
- Formation

Fiche n° 20 : ALLO'TAD Transport à la demande Leff Armor Communauté

Nature de l'aide

ALLO'TAD est un service de transport à la demande organisé par la Communauté de Communes de Leff Armor.

Montant

- 2 € par personne pour un aller simple
- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés et les personnes accompagnant une personne en situation de handicap (justificatif : carte d'invalidité à 80%), les enfants de -12 ans doivent être accompagnés.
- 3 € le trajet par personne, en cas de déplacements médicaux prévus à Guingamp ou Paimpol.

Pour 2€, une correspondance est possible avec le réseau BreizhGo (ex TIBUS), notamment pour rejoindre les lignes 9, 22 et 23.

Bénéficiaires

Ce service est réservé aux personnes dépourvues de véhicule ou de permis de conduire ou dans l'incapacité durable ou temporaire d'utiliser un véhicule.

Modalités d'attribution

Jours de fonctionnement :

- Lundi 8h30 à 13h
- Mardi 08h30 à 19h30
- Mercredi 8h30 à 19h30
- Vendredi 8h30 à 19h30
- Samedi 8h30 à 13h.

A raison de 12 trajets mensuels (6 allers/6 retours)

Inscription à la mairie de résidence ou auprès de Leff Armor Communauté.

Réservation : appeler la centrale de mobilité BreizhGo au 0 810 22 22 22 la veille avant 12h00.

Communes desservies : *Boqueho, Bringolo, Saint-Jean-Kerdaniel, Chatelaudren-Plouagat, Cohiniac, Saint-Fiacre, Gommenec'h, Tréverec, Goudelin, Lannebert, Tremeven, Lanvollon, Lanrodec, Le Faouët, Le Merzer, Pléguien, Plélo, Plerneuf, Plouha, Plouvara, Pludual, Pommerit-le-Vicomte, Saint-Gilles-les-Bois, Saint-Péver, Trégomeur, Tréguidel, Tressignaux.*

Contact Lien



Leff Armor Communauté
Moulin de Blanchardeau
BP 36 - 22290 LANVOLLON
02 96 70 17 04

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°21 : Les transports collectifs privés

Nature de l'aide et montant

Des transports collectifs privés sont proposés sur le territoire, à titre d'exemple :

OUIBUS

Trajets

Guingamp – Brest gare / Brest Portes de Gouesnou	à partir de 5€,
Guingamp – Rennes	à partir de 9€,
Guingamp – Lille	à partir de 31€,
Guingamp – Paris	à partir de 19€,
Guingamp - Londres	à partir de 48€.

FLIXBUS

Trajets

Guingamp – Brest	à partir de 5€,
Guingamp – Morlaix	à partir de 5€,
Guingamp – Saint-Brieuc	à partir de 5€,
Guingamp – Rennes	à partir de 5€,
Guingamp - Paris	à partir de 19€.

Bénéficiaires

Tous publics.

Contact Lien

> Toute l'information sur
<http://fr.ouibus.com/fr>
<https://www.flixbus.fr/voyages-car#/map/51426>

Fiche n° 22 : Location vélos VELEK'TRO –LTC

Nature de l'aide

Lannion-Trégor Communauté met à disposition du public touristique et de ses habitants, un service de location de vélos à assistance électrique, remorques, suiveurs proposant une déclinaison d'offres spécifiques.

Montant

Tout public :

En saison, du 1er avril au 31 octobre : 12 € la journée, 60 € la semaine

Hors saison, du 1er novembre au 31 mars : 12 € la journée, 20 € la semaine, 30 € le mois

Toute l'année : transfert livraison individuel ou groupe : 30 € / heure

Offre spécifique habitant :

Tarif étudiant / lycéen / stagiaire / formation / emploi : 15 € / mois (selon période)

Offre « découverte » habitant : 90 € (4,5 mois) du 04/11 au 21/03

La location est payable d'avance.

Bénéficiaires

Les touristes, les habitants du territoire de Lannion-Trégor Communauté (étudiants, lycéens, stagiaires, public en formation, saisonniers...) qui souhaitent utiliser le vélo à assistance électrique comme mode de déplacement ou de loisirs.

Location possible pour toute personne en capacité d'utiliser un vélo de 25 kg dans le cadre du service de location (environ 14 ans).

Modalités d'attribution

- Location de remorques et demi-tandem tricycles pour enfants au même tarif que la location de Vélek'tro
- Casque, gilet jaune, panier et antivol fournis gratuitement
- Chargeur fourni en cas de location prolongée
- Caution de 400 € par vélo
- Responsabilité civile obligatoire
- Pièce d'identité à fournir
- Contrat de location et état des lieux
- Autonomie entre 40 et 60 km
- Réservation fortement conseillée
- Retour des vélos 1/2 heure avant la fermeture
- Local ou abri vélo obligatoire pour la location longue durée

Contact Lien



> Toute l'information sur
<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/les-velek-tro.html>
ou <http://www.bretagne-cotedegranitrose.com/fr/mon-sejour/se-deplacer/velek-tro-le-velo-facile.html>

> Service Vélek'tro : 06 71 10 42 09
velektro@lannion-tregor.com



- Emploi
- Formation

Fiche n° 23 : Vélo Sprint - Guingamp

NOUVEAU

Nature de l'aide

Depuis plusieurs années, le service de location et de réparations de vélos « Vélo Sprint » est actif au sein de la Résidence Habitat Jeunes de Guingamp, l'Escale Jeunesse.

Ce service propose un moyen de locomotion et favorise la mobilité, avec le prêt gratuit de vélo. Trois vélos à assistance électrique seront disponibles à la location, dès l'été 2019, grâce au soutien de la municipalité.

L'atelier de réparation de vélos gratuit, est organisé une fois tous les 15 jours. Cet atelier est animé par l'animateur avec des jeunes et des bénévoles du Centre Social (partenaire de l'action).

Montant

Le prêt de vélo est gratuit, il est simplement demandé une caution de 20€.

Location de vélo électrique, 0.50€ la journée et une caution de 100€.

Bénéficiaires

Jeunes de la Résidence et personnes du territoire de Guingamp et ses alentours.

Modalités d'attribution

Toute personne souhaitant louer un vélo pour des raisons professionnelles ou de loisirs.

Contact Lien



L'Escale Jeunesse
Résidence Habitat Jeunes, 2 Boulevard Mendès France
22200 Guingamp.
Tel : 02 96 43 77 11
ou par mail : lescalejeunesse@gmail.com

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°24 : Location scooters - Jeunes MLOCA

Nature de l'aide

La Mission Locale Ouest Côtes d'Armor permet la location de scooters, équipés d'un casque et d'un antiviol, de façon temporaire aux jeunes de 16 à 25 ans, inscrits dans une démarche d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Montant

Le montant de la location s'élève à 2€ par jour.

Un chèque de caution est demandé et rendu au terme de la location.

Le contrat de location comprend : la mise à disposition du scooter avec un casque, un antiviol, l'assurance l'entretien et le plein de carburant.

Le non- respect de la date de retour entraîne la facturation des jours supplémentaires.

Bénéficiaires

Jeunes suivis par la Mission Locale, pour assurer leurs déplacements dans le cadre d'un contrat de travail.

Modalités d'attribution

Faire la demande auprès de la Mission Locale.

Fournir une photocopie du contrat de travail ou de la promesse d'embauche.

Signature d'un contrat de location souscrit entre le jeune et la Mission Locale.

Contact Lien



- > Mission Locale Ouest Côtes d'Armor
- Antenne de Guingamp - 10 rue du 48ème RI - 02 96 40 17 30
- Convention avec la Maison de l'Argoat
- Antenne de Lannion - 1 Rue du Muguet - 02 96 46 40 09
- Antenne de Paimpol - Centre Henri Dunant - 02 96 20 43 79

- Emploi
- Formation

Fiche n° 25 : Location vélos et scooters CCAS Paimpol

Nature de l'aide

Cette location permet aux paimpolais de se rendre sur leur lieu de travail, à une formation ou encore à un stage dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle.

Montant

Scooter ou Vélo électrique :

- Caution 150 €
- Tarif journalier 2019 : 1,40 € par jour.

Vélo :

- Caution 10 €
- Tarif journalier 2019 : 0,20 € par jour

Tarifs revus chaque année au mois de janvier.

Bénéficiaires

Toute personne domiciliée ou hébergée sur la commune, majeure et ayant signé un contrat de travail ou une convention de stage ou de formation.

Modalités d'attribution

L'utilisateur, muni de son contrat de travail ou de sa convention de stage ou de formation et du montant de la caution, doit s'adresser au CCAS de Paimpol.

Contact Lien



CCAS de Paimpol
10 Rue Pierre Feutren, 22500 PAIMPOL
ccas@ville-paimpol.fr
02 96 55 31 90

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°26 : Service location du FASTT

Nature de l'aide

Le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) propose aux salariés intérimaires des solutions pour louer une voiture pour 10 € par jour ou un 2 roues à 3€ maximum.

Montant

- 10 € par jour de location pour les voitures pendant 60 jours.
- 3 € pour les 2 roues.

Bénéficiaires

- Etre en mission au moment de la location de voiture.
- Etre en possession d'un permis de conduire pour les voitures et, pour les intérimaires nés après 1988, être titulaire du brevet de Sécurité routière pour les 2 roues.
- Ne pas disposer d'une solution de transport en commun permettant de se rendre sur le lieu de mission ou d'en revenir en moins de 45 minutes.
- Ne pas bénéficier d'un remboursement des abonnements de transport en commun.
- Ne pas bénéficier d'indemnités de transport supérieures à 18 € par jour.

Modalités d'attribution

- 5 € par jour maximum,
- Jusqu'à 90 jours par an,
- Une réponse dans la journée sur la disponibilité d'un véhicule,
- Jusqu'à 100 km par jour pour les déplacements domicile/travail,
- La location comprend l'assistance et l'assurance : responsabilité civile, vol et incendie (application d'une franchise),
- L'assurance ne couvre pas les bris de glace et les usages professionnels (livraison ou autres).
- Une caution pouvant aller jusqu'à 700 € maximum sera demandée.

Contact Lien



> Faire la demande en ligne sur www.fastt.org
Fastt : 01 71 25 08 28

- Emploi
- Formation

Fiche n° 27 : Location scooters SCOTELEK'TRO-LTC

Nature de l'aide

Lannion-Trégor Communauté met à disposition un service de location de scooters électriques dédiés uniquement à des personnes en situation d'emploi.

Montant

Location de 15 jours à 2 mois maximum
21€ pour les 15 jours
42€ pour le mois

Bénéficiaires

Toute personne résidant sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté ou travaillant dans une entreprise du territoire et ayant un contrat de travail saisonnier ou temporaire.

Modalités d'attribution

- Résider à 7km ou + de son lieu de travail
- Avoir le permis AM ou B obligatoire sauf les personnes nées avant le 31/12/1987
- Disposer d'un local ou d'un abri
- Fournir un chèque de caution de 400€
- Fournir un chèque du montant de la location

- Contrat de location et état des lieux réalisé par Lannion-Trégor Communauté
- Autonomie entre 40 et 70 km
- Casque et gants à fournir
- Top case et antiviol fournis gratuitement

Dossier à effectuer au préalable auprès des prescripteurs :

Mission locale : 02 96 46 40 09

Pôle emploi : ape.22053@pole-emploi.fr

Cap emploi : 02 96 48 39 29



The poster features a central pink circular logo with a magnifying glass over a scooter icon and the text 'scotelek'tro LOUEZ UN SCOOTER ELECTRIQUE'. Surrounding the logo are several circular images showing people using scooters in various settings: a person at a table, a person on a scooter, a person walking, and a person at a desk. Below the logo, the text reads 'ROULEZ BRANCHÉ ! Bénéficiez* d'une solution de mobilité en louant un Scotelek'tro pour vous rendre sur votre lieu de travail !'. Two price options are shown: '30€ 15 jours' and '50€ le mois'. At the bottom, it says '*Inscriptions sous conditions auprès des partenaires suivants' and lists logos for Lannion-Trégor Communauté, CAP EMPLOI 22, pôle emploi, and mission locale.

Contact Lien



> Toute l'information sur
<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/les-mobilites-electriques/les-scootelek-tro.html>

- Emploi
- Formation

Fiche n° 28 : Location scooters SCOOT'N JOB-GPA

Nature de l'aide

Guingamp-Paimpol Agglomération met à disposition un service de location de scooters électriques dédiés uniquement à des personnes en situation d'emploi à Paimpol et auprès des communes avoisinantes.

Montant

Location de 15 jours à 2 mois maximum
21€ pour les 15 jours
42€ pour le mois

Bénéficiaires

Toute personne résidant sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ou travaillant dans une entreprise du territoire et ayant un contrat de travail saisonnier ou temporaire.

Modalités d'attribution

- Avoir le permis AM ou B obligatoire sauf les personnes nées avant le 31/12/1987
- Fournir un chèque de caution de 150€
- Fournir un chèque du montant de la location
- Contrat de location et état des lieux réalisé par le CCAS de Paimpol
- Autonomie entre 40 et 70 km
- Casque, gants, top case et antivol fournis gratuitement

Dossier à effectuer au préalable auprès des prescripteurs :

La Mission locale de Paimpol : 02 96 20 43 79 / agnes.beauprey@mloca.fr

Pôle emploi de Guingamp : ape.22022@pole-emploi.fr

Cap emploi de Saint Brieuc : 02 96 62 33 33 / informations@capemploi22.org

CCAS de Paimpol : 02 96 55 31 90 / ccas@ville-paimpol.fr

**Vous êtes saisonnier dans le secteur de Paimpol ?
Vous cherchez un moyen de transport ?
Scoot'n Job vous transporte !**

21€ pour 15 jours **42€ pour le mois** **Location de 15 jours à 2 mois**
Casque, gants, antivol et top-case fournis
Assurance comprise

11 rue de la Trinité
22200 Guingamp
Tél. 02 96 13 59 59
contact@guingamp-paimpol.bzh
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

DE L'ARMOR À L'ARGOAT
pôle emploi
Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Contact Lien

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n° 29 : Co-voiturage dans les Côtes d'Armor

Nature de l'aide



Ouestgo est une plate-forme publique de covoiturage de proximité à l'échelle géographique de la Bretagne et de la Loire-Atlantique.

L'utilisation de la plateforme est gratuite et permet de mettre en contact des conducteurs et des personnes en recherche de solutions de transport pour des déplacements au quotidien, courte distance ou pour les publics en insertion notamment.

Retrouvez toutes les offres sur www.ouestgo.bzh

Autre service en ligne de covoiturage, à titre d'exemple : Blablacar

Montant

OuestGo

L'accès et l'inscription au site internet de covoiturage OuestGo sont gratuits.

Le partage des frais se décide entre co-voitureurs. Cette répartition est librement convenue entre les utilisateurs.

BlaBlaCar :

0,082 EUR/km et par passager.

Bénéficiaires

Tout public.

Modalités d'attribution

Ouestgo & BlaBlaCar : inscription sur le site internet.



> LTC expérimente durant 9 mois des incitations financières au covoiturage domicile/travail via l'application Klaxit. Cette expérimentation consiste à faciliter le covoiturage pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail des 5 000 salariés qui travaillent sur le Parc PEGASE à Lannion.

D'abord déployée dans 9 entreprises pilotes (Orange, Nokia, Emeraude ID, OPEN, Leclerc, IUT, AIMB, iXblue, LTC) pour atteindre une masse critique, la communication a été étendue cet été dans l'ensemble des entreprises du Parc Pégase.

L'ensemble des entreprises du Parc Pégase étant invitées à rejoindre l'expérimentation, la période de gratuité a été exceptionnellement prolongée tout l'été et jusqu'en octobre pour permettre aussi aux étudiants de l'IUT d'en profiter.

L'application est téléchargeable sur apple store ou android : www.klaxit.com

Contact Lien



> Toute l'information sur <https://www.ouestgo.fr/>
> et <https://www.blablacar.fr/>



SE DÉPLACER

> LES AIDES FINANCIÈRES



- | | | |
|--------------|--|------|
| > Fiche n°30 | Aide à la mobilité | p.40 |
| > Fiche n°31 | Enveloppe Personnalisée d'Aide
Ponctuelle à l'Emploi | p.41 |
| > Fiche n°32 | Aide financière Région Bretagne pour les stagiaires de la
formation professionnelle | p.42 |
| > Fiche n°33 | ARGOAT | p.43 |
| > Fiche n°34 | FAJ Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes | p.44 |
| > Fiche n°35 | FDI Fonds Départemental d'Insertion | p.45 |

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°30 : Aide à la mobilité

Nature de l'aide

L'aide à la mobilité proposée par Pôle emploi permet de prendre en charge des frais de déplacement liés à la recherche d'emploi (pour un entretien, pour un concours public ou une prestation intensive Pôle emploi), la reprise d'emploi (CDI ou CDD d'au moins 3 mois consécutifs) ou l'entrée en formation.

Montant

L'entretien d'embauche, la reprise d'emploi ou la formation financée par Pôle emploi doit être située à plus de 60 kms ou deux heures de trajet aller-retour de résidence du demandeur d'emploi.

Le montant de l'aide est calculé sur la base d'un forfait kilométrique de 0,20 € par kilomètre multiplié par le nombre de kilomètres parcourus aller-retour (paiement au premier kilomètre).

La prise en charge des frais de déplacement peut se faire également sous forme de bons de transport.

Le forfait kilométrique peut être complété d'une aide aux repas (6€) et d'une aide à l'hébergement (30€) sur justificatifs.

Le demandeur d'emploi peut bénéficier de l'aide à la mobilité, tout type de prise en charge confondu, dans la limite d'un plafond annuel (12 mois glissants) de 5 000€.

Bénéficiaires

L'aide à la mobilité est accessible aux demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1, 2, 3, 4 « stagiaire de la formation professionnelle » ou 5 « contrats aidés » qui sont :

- soit non indemnisés au titre de l'allocation chômage,
- soit indemnisés au titre d'une allocation chômage dont le montant est inférieur ou égal à l'allocation d'aide au retour à l'emploi minimale (ARE minimale).

Modalités d'attribution

La demande peut se faire auprès de l'accueil du Pôle Emploi (le matin) ou en ligne, sur l'espace personnel du DE et non plus par le biais d'un formulaire. La demande est à compléter au plus tard dans le mois suivant la reprise d'emploi ou l'entrée en formation, avant un entretien d'embauche et au plus tard dans un délai de 7 jours après celui-ci.

Contact Lien



Pôle emploi Guingamp
6 rue du 48ème RI
22 200 Guingamp
Tél : 3949

Pôle emploi Lannion
1 rue du Muguet
22300 Lannion
Tél : 3949

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°31 : Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi

Nature de l'aide

L'aide a pour objectif de soutenir une personne en situation de handicap inscrite dans une démarche active d'insertion professionnelle et en difficulté au niveau financier.

L'aide est destinée à couvrir les frais engagés dans le cadre du parcours vers l'emploi : déplacements, frais vestimentaires, hébergement, restauration, réparation de véhicule, matériel de formation...

Cette aide est cumulable avec les aides de droit commun et les autres aides de l'AGEFIPH ;

L'aide ne se substitue pas aux dispositions équivalentes existantes dans le droit commun (aide à la mobilité de Pôle emploi, aide sociale au permis de conduire...) et peut être mobilisée en complément de celles-ci.

Montant

Le montant de l'aide est apprécié au cas par cas, en fonction des frais réels engagés. Le montant maximum de l'aide est de 500€. L'aide peut être renouvelée à chaque étape de parcours.

Bénéficiaires

Toute personne en situation de handicap et de précarité engagée dans une démarche active d'insertion professionnelle quel que soit son statut : demandeur d'emploi, alternant, salarié de droit privé nouvellement embauché (dans le 1er mois d'embauche), stagiaire de la formation professionnelle (au cours du 1er mois de formation), sortant d'un Centre de Rééducation Professionnelle.

Modalités d'attribution

Les dépenses (non compensatoires) sont liées à un projet clairement identifié d'insertion en milieu ordinaire et validé par le prescripteur.

L'aide peut être mobilisée après le démarrage du parcours à la condition que des frais restent à couvrir (principe de non rétroactivité : l'achat ne doit pas avoir été réalisé).

Cette aide est mobilisable à chaque nouvelle étape de parcours :

- Recherche d'emploi,
- Entrée en formation,
- Entrée en emploi.

Contact Lien



Informations auprès de Pôle emploi,
Cap emploi, Mission Locale
Agefiph : www.agefiph.fr/Professionnel

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°32 : Aide financière Région Bretagne pour les stagiaires de la formation professionnelle

Nature de l'aide

Les stagiaires de la formation professionnelle non indemnisés par Pôle Emploi et inscrits sur certaines formations financées par la Région Bretagne peuvent bénéficier d'une aide financière. Calculée en fonction de leur quotient familial, cette aide socle est complétée par deux autres aides : transport/hébergement et restauration.

Montant

Aide Socle : montant compris entre 300 € à 750 €.

Aide à la restauration : 80 €

Aide transport/hébergement calculée en fonction de la distance domicile-centre de formation :

Inférieure à 15km : 10€

15 à 50 km : 50€

Supérieure 50km : 100€

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi non indemnisés au titre de l'assurance chômage, Personnes en recherche d'emploi âgées de moins de 26 ans à la date d'entrée en formation.

Personnes indemnisées au titre de l'allocation chômage (sauf ASS) non éligibles.

Bénéficiaires de la Garantie Jeunes : allocation et aide financière cumulables dans certains cas.

Modalités d'attribution

Dépôt de la demande via le Portail des aides de la Région Bretagne après création d'un compte au nom du stagiaire permettant le suivi de son dossier.

Instruction des demandes par les services de la Région.

Montant de l'aide fixé au vu des éléments concernant la situation du stagiaire au jour de l'entrée en formation.

Instruction réalisée sur la base de l'avis d'imposition / non-imposition ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu du demandeur.

Le domicile pris en compte est celui du stagiaire avant son entrée en formation (Justificatif de domicile de moins de 3 mois demandé).

Contact Lien



> Informations sur l'aide financière

https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_441800/fr/aide-financiere-de-la-region-bretagne

> Calculatrice aide financière simulation

https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_450279/fr/calculatrice-aide-financiere-simulation?details=true

> Point Région de Saint Briec

16 Rue du 71ème RI, 22000 SAINT BRIEUC

Tél : 02 96 77 02 80

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°33 : ARGOAT Aide Régionale aux apprentis pour le transport

Nature de l'aide

Aide financière versée par la Région aux apprentis destinée à participer aux coûts relatifs au transport, à l'hébergement et à la restauration.

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage et suite au vote du budget lors de la session de de la Région de février 2019, la mise en œuvre de **la compétence apprentissage par la Région sera effective jusqu'à fin 2019.**

Information complémentaire : le dispositif d'aide au 1er équipement est reconduit au titre de l'année de formation 2019/2020 avec des forfaits allant de 60 à 300 €.

Montant

L'aide ARGOAT, calculée en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé, sera attribuée en référence à **la période de septembre à décembre 2019.** Ainsi, les montants forfaitaires applicables (représentant 40% des forfaits actuels) seront les suivants :

Niveau / âge *	Moins de 18 ans	18 à moins de 21 ans	21 ans et plus
Niveaux 1 et 2 (bac+3, +4 ou +5)	320 €	180 €	160 €
Niveau 3 : bac +2		260 €	
Niveau 4 : bac pro			
Niveau 4 sauf bac pro		220 €	
Niveau 5 : CAP, BEP, MC ...			

Bénéficiaires

Tous les apprentis inscrits dans un Centre de Formation d'Apprentis breton pour préparer une formation conventionnée avec la Région Bretagne.

Modalités d'attribution

Le versement de l'aide est conditionné à la présence de l'apprenti au CFA.

L'aide est versée à l'apprenti après transmission des données par le CFA et instruction par la Région Bretagne.

Contact Lien



> Contact auprès du CFA où est inscrit l'apprenti

> Région Bretagne : argoat@bretagne.bzh

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°34 : FAJ Fonds départemental d'Aide aux Jeunes

Nature de l'aide

Le FAJ a pour objet principal d'apporter une aide financière ponctuelle aux jeunes de 18 à 25 ans éprouvant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle : subsistance, frais liés au transport, santé, formation ou logement, dépenses engendrées par une recherche d'emploi, mobilité pour des déplacements liés à une formation ou en apprentissage, l'apprentissage de la conduite : les 10 dernières leçons.

La gestion administrative et financière est confiée aux Missions Locales.

Montant

L'aide accordée en une ou plusieurs fois est plafonnée à :

600€ maximum par année civile avec possibilité de dérogation jusqu'à 700€.

80 € pour les aides d'urgence à intégrer ultérieurement dans le « droit de tirage » sur la période considérée.

Pour le permis, prise en charge possible de dix leçons de conduite dans la limite de 500€, y compris la présentation au permis.

Bénéficiaires

Jeunes de 18 à 25 ans révolus.

Les jeunes allocataires du RSA.

Les jeunes en Garantie Jeunes, dans la limite 320€ le 1er mois dans l'attente de rémunération ou sur dérogation jusqu'à 600€ les deux premiers mois.

Modalités d'attribution

L'aide est accordée sous conditions de ressources et charges mensuelles du jeune ou du ménage.

Un comité d'attribution prend sa décision après examen des demandes et évaluation de l'intérêt du projet d'insertion sociale et/ou professionnel du jeune concerné.

Contact Lien



> Mission Locale Ouest Côtes d'Armor

- Antenne de Guingamp - 10 rue du 48ème RI - 02 96 40 17 30

- Antenne de Lannion - 1 Rue du Muguet - 02 96 46 40 09

- Antenne de Paimpol - Centre Henri Dunant - 02 96 20 43 79

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°35 : FDI Fonds Départemental d'Insertion

Nature de l'aide

Le Fonds départemental d'Insertion est une aide financière versée par le Conseil Départemental aux bénéficiaires du RSA dans une démarche d'insertion professionnelle (prise ou une reprise d'emploi, ou formation validée par Pôle emploi, selon le projet du demandeur).

- Achat d'un véhicule automobile en complément d'un plan de financement (micro-crédit, aides autres organismes)
- Achat d'un cyclomoteur, d'un scooter, d'un vélo ou d'un casque chez un professionnel
- Location de véhicule
- Réparation et entretien de véhicule
- Contrôle technique, carte grise, assurance d'un véhicule
- Formation validée par Pôle Emploi
- Frais d'hébergement/frais de double résidence
- Déménagement dans le cadre d'un emploi
- Frais d'équipement de logement (à titre dérogatoire)

Montant

600 € maximum par personne et par année civile, toujours sur présentation d'un devis.

Bénéficiaires

Bénéficiaires du RSA tenus aux obligations de démarches et étant dans une démarche d'insertion.

Les allocataires en contrat aidé en Ateliers et Chantiers d'Insertion, sont éligibles au FDI s'ils étaient au RSA socle à l'embauche, seulement lors de leur 1er Contrat CDDI (pas dans le cadre d'un renouvellement).

Modalités d'attribution

Dossier à constituer auprès du travailleur social. Aide accordée sur présentation de devis et après passage en commission.

Toute demande doit s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle validée dans le cadre du CER (Contrat d'Engagements Réciproques) ou d'un PPAE (Projet Personnalisé d'Aide à l'Emploi).

Aide accordée sous réserve d'avoir au préalable sollicité les aides institutionnelles déjà existantes.

Contact Lien



> Conseil Départemental, Maisons du département

- Maison du Département Guingamp
9, Place St Sauveur 02 96 40 10 30

- Maison du Département Lannion
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728 223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04



SE DÉPLACER



> LES TARIFS ET TARIFS SOLIDAIRES

> Fiche n°36	Abonnement Uzuel	p.47
> Fiche n°37	Billet A/R et carnet	p.48
> Fiche n°38	Tarif TER moins de 26 ans	p.49
> Fiche n°39	Les Prix Ronds TER Bretagne	p.50
> Fiche n°40	Tarifs Réseau BreizhGo (ex Tibus)	p.51
> Fiche n°41	Billet Actuel Emploi	p.52
> Fiche n°42	Carte Actuel	p.53
> Fiche n°43	TILT - Tarification solidaire sur le réseau de transport en commun Lannion-Trégor Communauté	p.54
> Fiche n°44	Réseau BreizhGo Ticket social	p.55
> Fiche n°45	Bon transport	p.56
> Fiche n°46	Aides CCAS Paimpol – Transport NOUVEAU	p.57

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°36 Abonnement UZUEL

Déplacements quotidiens

Nature de l'aide

Tarification proposée par la Région Bretagne : réduction sur un même trajet du réseau de transport public régional (TER BreizhGo + lignes routières interdépartementales) effectué quotidiennement.

Se décline également en version intermodale TER + réseau urbain (Brest, Landerneau, Lannion, Lorient, Morlaix, Pontivy, Quimper, Quimperlé, Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Vannes) et TER + TGV (sauf entre Rennes et Vitré).

Montant

- Abonnement Uzuel 26 ans et plus : réduction jusqu'à -75% par rapport au tarif normal.
- Abonnement Uzuel jeunes - 26 ans : réduction de -75 % et plus par rapport au tarif normal.
- Cet abonnement se décline en version annuelle (sur le TER) mensuelle ou hebdomadaire.

Bénéficiaires

Toute personne voyageant régulièrement sur un même trajet.

Modalités d'attribution

Chargement sur la carte KorriGo.

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

> Toute l'information sur www.breizhgo.bzh

Pour TER BreizhGo, par téléphone
Contact'TER BreizhGo : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h,
le samedi de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°37 : Billet aller/retour et carnet

Nature de l'aide

Tarifcation proposée par la Région Bretagne : tarif réduit sur un aller-retour sur le réseau de transport public régional, incluant une nuit sur place sur TER BreizhGo (pas de contrainte sur les lignes routières ou sur l'achat d'un carnet).

Billet à l'unité ou carnet de 6 ou 10 tickets.

Montant

- Carnet :

Pour les moins de 26 ans : 50 % de réduction par rapport au tarif normal sur des trajets effectués sur une même origine-destination (moins de 70 kms).

Pour les plus de 26 ans : 30 % de réduction par rapport au tarif normal sur des trajets effectués sur une même origine-destination (moins de 70 kms).

- Billet aller/retour :

Pour les moins de 26 ans : 50 % de réduction par rapport au tarif normal sur un trajet aller-retour incluant au moins une nuit sur place.

Pour les plus de 26 ans : 30 % de réduction par rapport au tarif normal sur un trajet aller/retour (uniquement sur lignes routières).

Bénéficiaires

Tous les jeunes de moins de 26 ans sur TER.
Tout public sur les lignes routières interdépartementales.

Modalités d'attribution

Pour TER : en gare et boutiques SNCF, sur les distributeurs de billets régionaux, sur internet. L'ensemble des titres sont chargeables sur carte KorriGo.

Pour les lignes routières régionales : en gare routière, à bord, dans un réseau de distributeurs agréés.

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

> Toute l'information sur www.breizhgo.bzh

Contact'TER BreizhGo : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h,
le samedi de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°38 : Tarif TER moins de 26 ans

Nature de l'aide

Tarif pour les jeunes de moins de 26 ans qui souhaitent se déplacer en Bretagne.

Montant

- 8 € le trajet de moins de 150 km.
- 15 € le trajet de plus de 150 km partout en Bretagne.

Bénéficiaires

Les jeunes de moins de 26 ans, sans condition.

Modalités d'attribution

Billets en vente dans toutes les gares en Bretagne, sur internet et chargeables sur KorriGo.

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

> Toute l'information sur www.breizhgo.bzh

Contact'TER BreizhGo : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h,
le samedi de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°39 : Les Prix Ronds TER Bretagne

Nature de l'aide

Retours gratuits sur tous les TER en seconde classe, le samedi (y compris les jours fériés) et les autres jours sur les trains identifiés en vert sur les fiches horaires. Le trajet retour doit être effectué dans les 7 jours qui suivent l'aller.

Montant



Bénéficiaires

Tout Public.

Modalités d'attribution

Billets en vente dans toutes les gares en Bretagne, sur internet et chargeables sur KorriGo.

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

> Toute l'information sur www.breizhgo.bzh

Contact'TER BreizhGo : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°40 : Tarifs Réseau BreizhGo (ex Tibus)

Nature de l'aide

22 lignes de transport desservent le département des Côtes d'Armor. Le réseau BreizhGo propose un tarif unique pour se déplacer quelle que soit la durée ou longueur du trajet. Certains services sont à la demande et doivent être réservés la veille au plus tard.

Montant

- Ticket unique à 2 €.
- Carnet de 10 trajets à 15 €.
- Abonnement mensuel à 40 €.
- Abonnement annuel à 400 €.

Bénéficiaires

Tout public, habitant ou non le département des Côtes d'Armor.

Modalités d'attribution

- Pour le ticket unique et le carnet de 10 trajets : achat auprès du conducteur.
- Pour les abonnements : dans les agences de vente ou par correspondance.

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

> Toute l'information sur www.breizhgo.bzh

Pour TER BreizhGo, par téléphone : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°41 : Billet Actuel Emploi

DISPOSITIF SUSPENDU A PARTIR DU 01/07/2019.

Echanges en cours entre la Région Bretagne et Pôle Emploi pour la définition de nouvelles modalités de prise en charge.

Nature de l'aide

Tarifification proposée par la Région Bretagne : aller / retour gratuit sur le réseau régional.

Montant

Billet gratuit.

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi inscrits dans un Pôle Emploi breton devant se déplacer pour sa recherche d'emploi ou de formation pour se rendre à : un entretien d'embauche, un entretien de formation, une période de mise en situation en milieu professionnel, une évaluation de compétences et de capacités professionnelles (prestation Pôle emploi), un entretien de validation des acquis de l'expérience, un salon professionnel, un concours administratif.

Modalités d'attribution

Accordé sans condition de ressources par Pôle Emploi qui délivre un bon de transport à échanger contre un billet en gare.

Contact Lien



Pôle emploi Guingamp
6 rue du 48ème RI
22 200 Guingamp
Tél : 3949

Pôle emploi Lannion
1 rue du Muguet
22300 Lannion
Tél : 3949

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°42 : Carte Actuël

Nature de l'aide

Tarifcation proposée par la Région Bretagne : sur justificatif de revenus pour les personnes en situation difficile mais également pour les apprentis, cette carte donne droit à 75 % de réduction sur le réseau de transport public régional (TER et lignes routières).

Montant

75 % de réduction sur le réseau régional.

Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi inscrits dans un Pôle Emploi breton depuis plus de 4 mois (catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8) non indemnisés ou indemnisés en dessous de 80% du SMIC.
- Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).
- Bénéficiaires de minima sociaux : Revenu de Solidarité Active (RSA socle uniquement),
- Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA),
- Bénéficiaires de l'Allocation de demandeur d'asile.
- Bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).
- Bénéficiaires de l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente).
- Personnes en parcours d'insertion : contrats aidés (CAE/PEC),...
- Apprentis et pré-apprentis.

Modalités d'attribution

Formulaire de demande de carte disponible dans les boutiques et gares SNCF, dans les missions locales, les CCAS ou sur www.ter-sncf.com/bretagne

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

> Toute l'information sur www.breizhgo.bzh

Pour TER BreizhGo, par téléphone : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h

- Emploi
- Formation

Fiche n°43 : TILT - Tarification solidaire sur le réseau de transport en commun LTC

Nature de l'aide

Lannion-Trégor Communauté met à disposition de ses habitants un réseau de transport, composé de plusieurs services adaptés aux besoins de chacun.

Elle a mis en place une tarification solidaire basée sur le quotient familial CAF.

Cette tarification permet d'avoir un abonnement mensuel à un tarif réduit ou très réduit.

Montant

- Carte mensuelle : 15 € (552 € < QF < 660€).
- Carte mensuelle : 10 € (406 € < QF < 551 €).
- carte mensuelle : 2€ (QF < 405€).

> Tarifs en vigueur au 4 septembre 2018

Bénéficiaires

Ouvert à tous, selon le quotient familial.

Modalités d'attribution

La carte mensuelle de transport est en vente dans les offices de tourisme. L'utilisateur doit se munir d'un justificatif de quotient familial à demander à la CAF ou au CCAS de sa commune de résidence. Prévoir une photographie d'identité lors du premier achat.

Contact Lien



> Toute l'information sur
<http://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-tilt.html>

> Plate-forme relation usagers de Lannion-Trégor
Communauté : 02 96 05 55 55

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°44 : Réseau BreizhGo Ticket social

Nature de l'aide

Ticket social : Il permet 1 aller/retour dans la journée sur le réseau et une correspondance avec une autre ligne dans l'heure qui suit l'oblitération. Il doit être oblitéré après l'achat à l'aller et une seconde fois au retour. Achat auprès du conducteur, sur présentation de la carte d'ayant droit, délivrée par le Conseil Départemental.

Montant

Aller / retour avec un ticket pour 1,60€.

Bénéficiaires

- Bénéficiaires du RSA,
- Demandeur d'emploi dont les revenus sont inférieurs à 80% du SMIC net,
- Allocataire AAH,
- Titulaire d'un contrat aidé,
- Cas particuliers en situation dûment justifiée.

Modalités d'attribution

Achat auprès du conducteur, sur présentation de la carte spécifique délivrée par le Conseil Départemental. Les demandes peuvent être formulées auprès du CCAS de la commune de résidence, auprès des Maisons du Département ou du service des transports du Conseil Départemental.

Contact Lien

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Toute l'information sur <http://www.breizhgo.bzh/>

 **N°Azur** 0 810 22 22 22

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°45 : Bon transport

Nature de l'aide

Aide dans les déplacements occasionnels pour se rendre à un entretien d'embauche en dehors de la région Bretagne et en complément de l'aide de la Région (Fiche n°38, billet Actuel Emploi - **attention aide suspendue à compter du 01/07/2019**).

Montant

Éditions de bons à transformer en billets de transport auprès des guichets SNCF à échanger contre un titre de transport.

Bénéficiaires

Bénéficiaires des minimas sociaux (selon barème basé sur le quotient familial).

Modalités d'attribution

Résider dans le département des Côtes d'Armor depuis au moins un mois.

En cas de refus des autres aides légales.

Ne pas avoir déjà mobilisé le dispositif plus de 3 fois dans l'année civile en cours.

Contact Lien



> Conseil Départemental, Maisons du département

- Maison du Département Guingamp
9, Place St Sauveur - 02 96 40 10 30

- Maison du Département Lannion
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728 223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

- Emploi
- Formation

Fiche n°46 : Aides CCAS Paimpol - Transport

NOUVEAU

Nature de l'aide

Aide mobilisable pour un rendez-vous professionnel, administratif ou médical dans le cadre d'une démarche d'insertion pour un bénéficiaire qui ne peut s'y rendre par ses propres moyens.

Montant

Le trajet sera étudié avec l'utilisateur.
Délivrance de 3 allers-retours maximum par an et par foyer.

Bénéficiaires

Personne majeure domiciliée ou hébergée sur la commune de Paimpol.

Modalités d'attribution

Sur simple orientation, le demandeur devra fournir le justificatif de son rendez-vous ou de sa convocation.

Contact Lien



> CCAS de Paimpol,
10 Rue Pierre Feutren, 22500 PAIMPOL
ccas@ville-paimpol.fr
02 96 55 31 90

ACHETER - FAIRE RÉPARER SON VÉHICULE

> LES AIDES FINANCIÈRES



> Fiche n°47	FDI Fonds Départemental d'Insertion	p.59
> Fiche n°48	Aide à l'entrée dans la vie active MSA	p.60
> Fiche n°49	Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi	p.61
> Fiche n°50	Mobiliz Garage solidaire	p.62
> Fiche n°51	Microcrédit	p.63
> Fiche n°52	Microcrédit social CCAS Paimpol	p.64
> Fiche n°53	Crédit automobile Intérimaire	p.65
> Fiche n°54	Pass'Engagement	p.66
> Fiche n°55	Les autos du cœur	p.67

Acheter - Faire
réparer son
véhicule
> Les aides
financières

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Guide «Se repérer dans les
dispositifs d'accès à la mobilité
pour l'emploi, la formation et
l'insertion» Edition 2019

Fiche n°47 : FDI Fonds Départemental d'Insertion

Nature de l'aide

Le Fond Départemental d'Insertion est une aide financière versée par le Conseil Départemental aux bénéficiaires du RSA Socle dans une démarche d'insertion professionnelle (prise ou une reprise d'emploi, ou formation validée par Pôle emploi, selon le projet du demandeur).

- Achat d'un véhicule automobile en complément d'un plan de financement (micro-crédit, aides autres organismes)
- Achat d'un cyclomoteur, d'un scooter, d'un vélo ou d'un casque chez un professionnel
- Réparation et entretien de véhicule
- Contrôle technique, carte grise, assurance d'un véhicule

Montant

600 € maxi par personne et par an.

Bénéficiaires

Bénéficiaires du RSA socle tenus aux obligations de démarches et en démarche d'insertion.

Les allocataires en contrat aidé en Ateliers Chantiers d'Insertion, sont éligibles au FDI s'ils étaient au RSA socle à l'embauche, seulement lors de leur 1er Contrat CDDI (pas dans le cadre d'un renouvellement).

Modalités d'attribution

Dossier à constituer auprès du travailleur social. Aide accordée sur présentation de devis (pas de facture) et après passage en commission.

Toute demande doit s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle validée dans le cadre du CER (Contrat d'Engagements Réciproques) ou d'un PPAE (Projet Personnalisé d'Aide à l'Emploi).

Aide accordée sous réserve d'avoir au préalable sollicité les aides institutionnelles existantes (FAJ).

Contact Lien



> Conseil Départemental, Maisons du département

- Maison du Département Guingamp
9, Place St Sauveur - 02 96 40 10 30

- Maison du Département Lannion
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728 223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

Acheter - Faire
réparer son
véhicule
> Les aides
financières

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Guide «Se repérer dans les
dispositifs d'accès à la mobilité
pour l'emploi, la formation et
l'insertion» Edition 2019

Fiche n°48 : Aide à l'entrée dans la vie active MSA

Nature de l'aide

Cette aide a pour objet de faciliter l'accès des jeunes à l'autonomie. Elle concerne notamment le financement des frais liés à l'achat d'un véhicule. Elle est versée par la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Montant

- 800€ si les ressources sont inférieures ou égales à 1,10 SMIC brut,
- 400€ si les ressources sont comprises entre 1,1 et 1,30 SMIC brut.

Bénéficiaires

Jeunes de plus de 18 ans et de moins de 25 ans au 1er janvier de l'année de la demande entrant dans la vie active (dont l'apprentissage) dans une entreprise relevant de la MSA.

Modalités d'attribution

- Avoir entre 18 et 25 ans au 1er janvier de l'année de la demande,
- Être affilié à la MSA en assurance maladie et/ou prestations familiales,
- Formuler sa demande d'aide dans un délai de 12 mois maximum suivant l'entrée dans la vie active,
- Être salarié agricole, bénéficiaire d'un ou de contrats de travail d'une durée minimum de 3 mois (temps plein ou temps partiel)
- Ou personne bénéficiaire d'un statut de non salarié agricole directement après ses études,
- Disposer de ressources brutes inférieures ou égales à 1,30 SMIC brut sur les trois derniers mois (y compris les ressources du conjoint).

Aide non renouvelable.

Formulaire de demande disponible sur le site msa-armorique.fr

Contact Lien



santé
famille
retraite
services

> MSA d'Armorique <https://armorique.msa.fr>
12, rue de Paimpont
22025 Saint Brieuc cedex 1
02 96 78 87 00

Acheter - Faire réparer son véhicule
> Les aides financières

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Guide «Se repérer dans les dispositifs d'accès à la mobilité pour l'emploi, la formation et l'insertion» Edition 2019

Fiche n°49 : Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi

Nature de l'aide

L'aide a pour objectif de soutenir une personne en situation de handicap inscrite dans une démarche active d'insertion professionnelle et en difficulté au niveau financier.

L'aide est destinée à couvrir les frais engagés dans le cadre du parcours vers l'emploi : déplacements, frais vestimentaires, hébergement, restauration, réparation de véhicule, matériel de formation...

Cette aide est cumulable avec les aides de droit commun et les autres aides de l'AGEFIPH ;

L'aide ne se substitue pas aux dispositions équivalentes existantes dans le droit commun (aide à la mobilité de Pôle emploi, aide sociale au permis de conduire...) et peut être mobilisée en complément de celles-ci.

Montant

Le montant de l'aide est apprécié au cas par cas, en fonction des frais réels engagés. Le montant maximum de l'aide est de 500€. L'aide peut être renouvelée à chaque étape de parcours.

Bénéficiaires

Toute personne en situation de handicap et de précarité engagée dans une démarche active d'insertion professionnelle quel que soit son statut : demandeur d'emploi, alternant, salarié de droit privé nouvellement embauché (dans le 1er mois d'embauche), stagiaire de la formation professionnelle (au cours du 1er mois de formation), sortant d'un Centre de Rééducation Professionnelle.

Modalités d'attribution

Les dépenses (non compensatoires) sont liées à un projet clairement identifié d'insertion en milieu ordinaire et validé par le prescripteur.

L'aide peut être mobilisée après le démarrage du parcours à la condition que des frais restent à couvrir (principe de non rétroactivité : l'achat ne doit pas avoir été réalisé).

Cette aide est mobilisable à chaque nouvelle étape de parcours :

- Recherche d'emploi,
- Entrée en formation,
- Entrée en emploi.

Contact Lien

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Informations auprès de Pôle emploi,
Cap emploi, Mission Locale
Agefiph : www.agefiph.fr/Professionnel

Acheter - Faire
réparer son
véhicule
> Les aides
financières

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Guide «Se repérer dans les
dispositifs d'accès à la mobilité
pour l'emploi, la formation et
l'insertion» Edition 2019

Fiche n°50 : Mobiliz Garage solidaire

Nature de l'aide

« Mobiliz » est un programme développé par le groupe Renault auquel est associé Pôle emploi Bretagne. L'objectif est de lever les obstacles de mobilité notamment pour l'accès à l'emploi, les difficultés à se déplacer étant souvent un frein supplémentaire à la recherche d'emploi.

Montant

- Pièces de rechange à prix coûtant.
- Main d'œuvre à prix réduit.
- Abondement financier du garage partenaire.

Bénéficiaires

- bénéficiaire des minimas sociaux.
 - bénéficiaire de l'allocation chômage (montant inférieur ou égal à 29.06 €/jour).
 - bénéficiaire de contrat aidé,
- confronté à des difficultés de déplacement compte tenu de l'état de son véhicule (réparation nécessaire).

Modalités d'attribution

Le conseiller référent donnera les coordonnées d'un garage participant à l'opération avec lequel le demandeur pourra prendre rendez-vous. Il bénéficiera de la même prestation que n'importe quel client. La qualité des interventions ne changera pas.

Le montant de la facture sera diminué d'environ 45 % s'il a un véhicule Renault et de 30 % pour un véhicule d'une autre marque.

Contact Lien



Pôle emploi Guingamp
6 rue du 48ème RI
22 200 Guingamp
Tél : 3949

Pôle emploi Lannion
1 rue du Muguet
22300 Lannion
Tél : 3949

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Fiche n°51 : Microcrédit

Nature de l'aide

Le microcrédit est un prêt destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. Initialement conçu pour financer des projets professionnels de création ou développement d'entreprise, ce dispositif a été étendu par la loi Borloo du 18 janvier 2005 au financement de projets personnels contribuant à améliorer la situation personnelle du bénéficiaire (économique, sociale, familiale...).

Montant

Le montant (minimum 300€) est limité à 5 000 € (sauf accident de la vie), remboursable par des mensualités adaptées, constantes, sur une durée comprise entre 6 et 48 mois, avec un taux d'intérêt fixe et ne déséquilibrant pas le budget du ménage. Le microcrédit personnel est un prêt personnel et non un crédit renouvelable.

(Assurance facultative)

Bénéficiaires

Les personnes exclues du crédit classique bancaire mais disposant d'une capacité de remboursement suffisante et ayant un projet d'insertion économique ou sociale (exemple de personnes : allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi indemnisés, travailleurs précaires en CDD ou en intérim, aux revenus irréguliers...).

Nature des projets : achat ou réparation de véhicule, financement de permis de conduire.

Modalités d'attribution

Se mettre en contact avec les intervenants du microcrédit :

Les réseaux accompagnants qui adhèrent au dispositif : accueil des demandeurs, identification/émergence du projet, analyse de la situation budgétaire et des aides de droit commun existantes, information complète sur le dispositif (un crédit engage et doit être remboursé), montage du dossier si éligibilité du demandeur, instruction, et suivi/accompagnement du bénéficiaire tout au long du remboursement du prêt.

Les réseaux bancaires qui adhèrent au dispositif (agrés par le FCS- Fonds de Cohésion Sociale) : étude du dossier transmis par le réseau accompagnant et décision d'octroi ou non du prêt demandé – transmission de la décision à l'emprunteur et au réseau accompagnant - Si octroi, transmission du contrat de prêt au bénéficiaire pour signature, suivi des prêts pendant toute leur durée de vie.

Contact Lien

- > Toute l'information sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21375>
- > Caisse des dépôts. Toute l'information sur France-microcredit.org
- > Réseau d'accompagnement social :
 - Croix Rouge française des Côtes d'Armor
 - Familles rurales des Côtes d'Armor
 - FNARS de Bretagne
 - Centre communal d'action sociale du domicile
- > ADIE. Toute l'information sur www.adie.org
- > Cap Entreprises - 30 rue des Châtelets - BP 9101 - 22 031 Saint Brieuc cedex 09
- > Conseillère crédit : Frédérique Guillou - 02 96 76 63 78 - 06 88 09 14 26
fguillou@adie.org
- > Permanences : Guingamp, Lannion, Loudéac, Dinan.

- Emploi
- Formation

Fiche n°52 : Microcrédit social CCAS Paimpol

Nature de l'aide

Destiné aux paimpolais exclus de l'accès au crédit bancaire du fait de leur faible solvabilité, le microcrédit doit permettre l'accès ou le maintien dans l'emploi. Le dispositif est utilisé en dernier recours lorsqu'aucune aide financière ou autre dispositif ne peut être sollicité. L'idée étant de favoriser l'inclusion bancaire.

Le MCP a pour objectif de soutenir un projet contribuant à améliorer la situation socio-économique de l'emprunteur, notamment sa mobilité professionnelle. A ce titre, peuvent être finançables l'achat ou les frais de réparation d'un véhicule (scooter, mobylette, voiture), la formation au permis de conduire ou des situations exceptionnelles (étudiées au cas par cas).

Sont exclus le rachat de dettes ou le remboursement d'autres crédits.

Montant

Montant : 300 à 3000€ Montant de la mensualité : 20€ minimum.

Durée de remboursement maximale de 36 mois. Frais de dossiers gratuits.

Taux d'intérêt indexé sur le livret A (0,75% actuellement au 01/01/19).

Assurance facultative, soumise à un questionnaire de santé comprenant une couverture décès et invalidité. Taux : 0,64% au 01/01/19.

Bénéficiaires

- Être titulaire de minima sociaux ou de revenus modestes permettant cependant le remboursement d'un prêt,
- Résider sur le secteur géographique conventionné depuis plus de 3 mois,
- Être de nationalité française ou en situation régulière (disposer d'une carte de séjour ou d'un titre de séjour permettant de contracter et rembourser un prêt durant la période du séjour).
- Dans le cas d'une inscription au FICP (Fichier National de Remboursements des Crédits aux Particuliers) ou interdit bancaire, chaque situation sera évaluée.

En cas de dossier de surendettement :

- Si procédure de rétablissement personnel : examen possible du dossier.
 - Si période moratoire : pas de possibilité d'instruire la demande (attente de la décision du tribunal).
- (Si remboursement en cours : celui-ci doit-être commencé depuis 6 mois avant d'engager un Micro crédit personnel (Dérogation à obtenir auprès de la Banque de France).

Modalités d'attribution

Sur simple orientation au CCAS de Paimpol, le demandeur prend rendez-vous avec la direction afin de présenter son projet. Celle-ci étudie la faisabilité du projet, sa cohérence et la capacité de remboursement de l'emprunteur. La procédure nécessite deux à trois rencontres avant envoi du dossier à la commission paritaire composée de deux membres du CCAS et de deux représentants de la banque.

Le Crédit Mutuel de Bretagne, banque partenaire, vérifie si la personne est inscrite au FICP.

La commission paritaire se réunit et statue.

En cas d'accord, le conseiller financier du CMB **convie le demandeur à la signature de son contrat.**

Le demandeur peut disposer des fonds dans un délai de 10 jours après signature.

Le CCAS reste l'interlocuteur privilégié de l'emprunteur et sert d'intermédiaire avec la banque.

Contact Lien



> CCAS de Paimpol,
10 Rue Pierre Feutren, 22500 PAIMPOL
ccas@ville-paimpol.fr
02 96 55 31 90

Acheter - Faire
réparer son
véhicule
> Les aides
financières

LTC

LAC

GPA

- Emploi
 Formation

Guide «Se repérer dans les
dispositifs d'accès à la mobilité
pour l'emploi, la formation et
l'insertion» Edition 2019

Fiche n°53 : Crédit automobile Intérimaire

Nature de l'aide

Le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) propose aux salariés intérimaires une solution de crédit pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Montant

Une solution de financement de 1600€ à 12 000€ sur 12 à 60 mois, sans frais de dossiers.

Bénéficiaires

- Etre en mission au moment de la demande ou dans les 30 jours qui précèdent.
- Justifier de 414h de travail dans l'intérim au cours des 12 derniers mois.
- Répondre aux conditions habituelles pour une demande de prêt, c'est à dire avoir la capacité financière pour rembourser les mensualités et ne pas être soumis à une interdiction bancaire ou judiciaire en cours.

Modalités d'attribution

Le partenaire financier réalise un diagnostic personnalisé. Si celui-ci est réalisable, il est possible de monter un dossier de financement et d'être accompagné jusqu'au terme du projet.

Contact Lien



> Contacter le FASTT au 01 71 25 08 28
Simulation du crédit en ligne : www.fastt.org

Acheter - Faire
réparer son
véhicule
> Les aides
financières

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Guide «Se repérer dans les
dispositifs d'accès à la mobilité
pour l'emploi, la formation et
l'insertion» Edition 2019

Fiche n°54 : Pass'Engagement

Nature de l'aide

Octroi d'une bourse par le Conseil Départemental auprès des jeunes Costarmoricains de 18 à 25 ans en contrepartie d'un engagement bénévole dans une association intervenant autour des services rendus à la personne (solidarité, jeunesse, personnes âgées, aides aux devoirs...).

Un appel à projet est lancé en mars/avril de l'année pour un engagement de septembre de la même année à juin de l'année suivante.

Montant

Le montant de la bourse peut aller jusqu'à 1200€.

Bénéficiaires

Le Pass'Engagement est un dispositif qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés sur le territoire des Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois, incitant à une citoyenneté active et responsable.

Les projets des jeunes peuvent porter sur le passage du permis de conduire, l'achat d'un véhicule, le logement ou encore les études et/ou la formation. Les projets ne devront pas être démarrés.

Modalités d'attribution

Il est demandé aux jeunes de s'engager 2h minimum par semaine, de septembre à juin au sein d'une association. En contrepartie, ils recevront une bourse. Celle-ci sera versée en 2 fois (50% novembre/décembre et le solde à 6 mois d'engagement sur justificatifs).

Le remboursement pourra être demandé en cas d'abandon de l'engagement.

Un entretien obligatoire avec le jeune permettra de cerner ses motivations, son engagement et d'échanger sur son projet.

Une formation collective obligatoire d'une demi-journée sur le monde associatif sera proposée à chaque candidat dont le dossier aura été retenu.

Contact Lien



- > Mission Locale Ouest Côtes d'Armor
 - Antenne de Guingamp - 10 rue du 48ème RI - 02 96 40 17 30
 - Antenne de Lannion - 1 Rue du Muguet - 02 96 46 40 09
 - Antenne de Paimpol - Centre Henri Dunant - 02 96 20 43 79



- > Conseil Départemental, Maisons du département
 - Maison du Département Guingamp
9, Place St Sauveur - 02 96 40 10 30
 - Maison du Département Lannion
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728 223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

Acheter - Faire
réparer son
véhicule
> Les aides
financières

LTC

LAC

GPA

- Emploi
- Formation

Guide «Se repérer dans les
dispositifs d'accès à la mobilité
pour l'emploi, la formation et
l'insertion» Edition 2019

Fiche n°55 : Les autos du cœur

Nature de l'aide

Réseau de solidarité permettant de proposer à des ménages modestes, des véhicules d'occasion donnés par des particuliers et certifiés par l'association (contrôle technique, réparations préalables, entretien mécanique).

Le don à une association reconnue d'intérêt général ouvre droit à une réduction d'impôts. A l'issue du don, l'association Les Autos du Cœur délivre un reçu fiscal à produire auprès du Trésor Public lors de votre déclaration de revenus.

Montant

Le coût d'acquisition du véhicule d'occasion dépend de sa taille :

- 1 500 € pour un petit véhicule.
- 3 000 € pour un grand véhicule.

L'association donne également des informations aux travailleurs sociaux afin de rechercher des financements.

Bénéficiaires

Les Autos du Cœur sont destinées aux ménages modestes, pour lesquels l'absence de véhicule est un frein à l'autonomie, et à l'accès à un emploi.

Modalités d'attribution

La demande d'obtention d'un véhicule est conditionnée :

- A la contrepartie financière, nécessaire au fonctionnement de la chaîne de solidarité.
- Aux formalités de carte grise et d'assurance à la charge de l'acquéreur.

Contact Lien

> Les Autos du cœur
02 47 23 93 96
Fax 02 47 30 96 52
lesautosducoeur@yahoo.fr
Formulaire en ligne : lesautosducoeur.fr

> Correspondants régionaux :
M. CABILLIC (Brest) : 06 04 40 87 90
M. FONTMORIN (Saint-Malo) : 06 67 77 45 46

Ce guide a été réalisé par un collectif de partenaires locaux des territoires de Guingamp et de Lannion

→ Vous pouvez contribuer à l'amélioration
de cet outil

Nous vous invitons à contacter :

Point Région de Saint-Brieuc

16 rue du 71^{ème} régiment d'Infanterie - 22000 Saint-Brieuc

Tél : 02 96 77 02 80 - Fax : 02 96 77 02 81

point-region-stbrieuc@bretagne.bzh - www.bretagne.bzh

Guide financé par la Région Bretagne, l'Etat,
le Département, Lannion Trégor Communauté,
Guingamp Paimpol Agglomération et Leff
Armor Communauté



CAP EMPLOI 22

